

Montpellier, le 20 septembre 2019



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Madame Myriam Gaujoux
Doyenne des IA-IPR
Madame Laurence Grandet
Doyenne des IEN ET-EG
à
Mesdames et Messieurs les professeurs

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Inspection pédagogique
régionale

Affaire suivie par :

Madame Myriam Gaujoux
Doyenne des IA-IPR
Madame Laurence Grandet
Doyenne des IEN ET-EG

Objet : Lettre de rentrée commune aux inspecteurs du second degré

Chères collègues, chers collègues,

Comme chaque année, les inspecteurs du 2nd degré de l'académie s'adressent à vous pour vous souhaiter une excellente rentrée et attirer votre attention sur les grands objectifs de l'année scolaire. Nous souhaitons la bienvenue à tous les collègues entrant dans l'académie, et nous vous remercions toutes et tous pour votre engagement au service de nos élèves et de leur réussite.

Notre travail s'inscrit dans les priorités nationales définies notamment par la loi du 26 juillet 2019, et déclinées au sein de notre académie :

Rectorat
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Retrouver le texte de loi et sa présentation sur le site du ministère :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2019/7/26/2019-791/jo/texte>

<https://education.gouv.fr/cid143616/4-juillet-2019-adoption-definitive-projet-loi-pour-une-ecole-confiance.html>

– **L'école inclusive et l'instauration des PIAL** (pôles inclusifs d'accompagnement localisés) qui visent à mieux organiser l'accompagnement des élèves, la coordination des aides (humaines, éducatives et thérapeutiques) et la gestion des accompagnants. Vous trouverez la circulaire sur http://cache.media.education.gouv.fr/file/Actualites/03/3/Circulaire-de-rentree-2019-ecole-inlusive_1136033.pdf

– **Le droit à suivre sa scolarité sans harcèlement :**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/la-mise-en-oeuvre/accompagner-vers-l-emploi-et-l-autonomie/article/l-obligation-de-formation-jusqu-a-18-ans>

Nous vous invitons sur ce sujet sensible à consulter la page et le centre de ressources académiques sur la prévention et la lutte contre le harcèlement : <https://magistere.education.fr/ac-montpellier/course/view.php?id=1327>

– **La lutte contre le décrochage des jeunes les plus fragiles** avec l'obligation de formation jusqu'à 18 ans : <https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/la-mise-en-oeuvre/accompagner-vers-l-emploi-et-l-autonomie/article/l-obligation-de-formation-jusqu-a-18-ans>

– **Engager chaque établissement pour le développement durable et la transition écologique** et faire de chaque élève un acteur de ce développement. A ce titre, l'éducation au développement durable est un levier fort à la main de l'ensemble de l'équipe pédagogique, pour atteindre ces objectifs. Huit mesures pour le développement durable sont publiées sur le site du ministère, <https://www.education.gouv.fr/cid144421/une-ecole-engagee-pour-le-developpement-durable-et-la-transition-ecologique.html>

Inscrit dans les priorités nationales et prenant en compte les spécificités académiques, **le nouveau projet d'académie 2019 - 2022, qui sera publié au mois d'octobre, est organisé autour de quatre axes qui sont :**

- (1) **Des valeurs pour l'académie:** promouvoir les valeurs de la République ;
- (2) **Une académie performante :** faire réussir tous les élèves dans un souci d'efficacité et d'équité ;
- (3) **Une académie coopérative :** renforcer le travail d'équipe autour des besoins des élèves, en partenariat avec les familles et les partenaires éducatifs ;
- (4) **Une académie proche et innovante :** assurer un pilotage cohérent des territoires au plus près des besoins de tous et favorisant le développement des initiatives.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que ces axes doivent orienter votre travail au quotidien auprès des élèves. Nous mettons aussi l'accent sur les aspects suivants :

- **La transmission des savoirs fondamentaux** tout au long de la scolarité obligatoire - lire, écrire, compter et respecter autrui - demeure une priorité pour tous. Parallèlement à l'effort entrepris en primaire, les évaluations à l'entrée en 6^e et les tests de positionnement à l'entrée en 2nde ont pour vocation de vous aider à identifier les fragilités et les réussites en français et en mathématiques, afin de garantir à chacun les meilleures conditions de réussite pour leur scolarité. Des ressources pour aider à leur utilisation sont disponibles sur Eduscol (<https://eduscol.education.fr/pid39011/evaluations-de-cp-ce1-6eme-et-tests-de-positionnement-en-seconde.html>), et seront complétées dans les jours qui viennent. Le travail sur la maîtrise de la langue et sur la numératie, que ces évaluations permettent notamment de cibler, est l'affaire de toutes les disciplines comme le précise le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

<https://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

La maîtrise du français comme langue d'apprentissage est une compétence fondamentale et un enjeu majeur pour l'amélioration des performances de tous les élèves et notamment les plus fragiles; elle nécessite l'engagement et la mobilisation de toutes les disciplines. Depuis plusieurs années, l'académie de Montpellier a mis en place un groupe de travail pluridisciplinaire sur la maîtrise de la langue : des ressources pédagogiques pratiques, exploitables dans toutes les disciplines et à tous les niveaux, seront mises à disposition au cours de cette année.

Lien vers le site Maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme

<http://www.ac-montpellier.fr/cid87659/maitrise-langue-lutte-prevention-illettrisme.html>

L'académie s'est engagée depuis la rentrée 2018, dans la mise en œuvre du plan national pour les mathématiques, qui s'appuie sur les "21 mesures pour l'enseignement pour des mathématiques" du rapport Villani Torossian. Le développement de projets interdisciplinaires et des échanges avec les autres disciplines sont des leviers toujours d'actualité permettant l'amélioration des performances des élèves dans la maîtrise des compétences mathématiques. Ce plan mathématiques se déploie à la fois au niveau du 1^{er} et du 2nd degré.

Dans le cadre de ce plan et pour honorer les 80 ans du CNRS, l'année scolaire 2019- 2020 a été déclarée « Année des mathématiques » :

<http://annee.math.cnrs.fr/>

L'académie a pour ambition d'améliorer les résultats des élèves aux examens, à tous niveaux de qualification. Nous rappelons également l'objectif d'amener 100% d'élèves maîtrisant l'ensemble des compétences du socle (pour le palier 4), en portant une attention particulière aux élèves les plus fragiles. Dans cette perspective, les inspecteurs poursuivront leur accompagnement des équipes sur le terrain.

- **La lutte contre le décrochage scolaire** s'inscrit dans la loi sur l'école de la confiance, avec l'obligation de formation jusqu'à 18 ans. La prévention contre le décrochage nécessite la coordination des efforts de tous les acteurs. Il s'agit de réduire prioritairement les sorties d'élèves sans qualification par un repérage précoce et la mise en œuvre de parcours aménagés individualisés, ainsi que de dispositifs passerelles en lycée, sur

la base d'un entretien de situation. il s'agit de leur présenter une solution d'orientation ou un parcours d'accompagnement renforcé leur permettant de les remobiliser et de les insérer.

- **L'accompagnement à l'orientation des élèves** demeure une priorité pour tous. Au collège, la classe de 3e est une étape-clé pour informer et éclairer les élèves sur leurs perspectives d'orientation. Au lycée général et technologique, l'orientation est un enjeu majeur auquel 54 heures environ sur l'année doivent être consacrées à chaque niveau. Au lycée professionnel, l'accompagnement des élèves, de l'ordre de 88 heures en moyenne par niveau, comprend à la fois l'accompagnement personnalisé, la consolidation des compétences et l'orientation, le temps consacré à ce dernier volet devant augmenter de la 2nde à la Terminale.

LE COLLÈGE

Des attendus de fin d'année pour les mathématiques et le français, et des repères annuels de progression pour les mathématiques, le français et l'éducation morale et civique du cycle 1 au cycle 4 ont été publiés pour accompagner les programmes de cycle : <https://eduscol.education.fr/pid38211/attendus-et-reperes.html>

Vous y trouverez en particulier des exemples de réussite illustrant ce que doit savoir faire l'élève en fin de chaque année scolaire, de la fin du CP à la fin de la classe de 3e. Ils constituent une contribution à l'évaluation des élèves.

Nous vous encourageons à prendre appui sur les évaluations à l'entrée en 6ème pour développer en équipes pédagogiques des diagnostics concertés afin de soutenir les apprentissages des élèves dans vos enseignements et dans les différents enseignements et dispositifs tels que l'accompagnement personnalisé et "devoirs faits".

Les compétences visant la compréhension écrite de documents et de textes non littéraires et orale de vidéos et de documents audios doivent être étendues à toutes les disciplines.

Lien vers le site EDUSCOL sur les évaluations sixième : <http://eduscol.education.fr/cid132843/evaluation-de-debut-de-6eme-2018-2019-des-outils-pour-les-enseignants.html>

Le dispositif "**Devoirs faits**", qui a montré tout son intérêt, est maintenu sur la base d'au moins trois heures par semaine pour chaque élève volontaire. L'organisation du dispositif, à la main des établissements, fait l'objet d'un travail préalable du conseil pédagogique, et appelle une réflexion collective et disciplinaire sur le travail personnel des élèves. Un séminaire académique permettra bientôt d'aborder les problématiques liées au dispositif. Enfin, des ressources précieuses, sont toujours disponibles sur Accolad et sur Eduscol :

Sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid118508/devoirs-faits.html>

sur le site académique :

<http://www.ac-montpellier.fr/cid122427/-devoirs-faits-un-dispositif-en-faveur-de-la-reussite-de-tous-les-eleves.html>

Sur accolad :

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/etablissement/politique-et-animation-educative/devoirs-faits>

Enfin, nous tenons à vous assurer que nous demeurerons à vos côtés pour vous accompagner dans vos réflexions autour des quatre axes essentiels, communs à toutes les disciplines que sont :

La différenciation pédagogique, modalité privilégiée des moments d'accompagnement personnalisé, qui peut aussi tendre vers une pratique régulière au sein des classes ;

L'interdisciplinarité dans le cadre des EPI, de l'histoire des arts et des différents parcours (Avenir, d'éducation artistique et culturelle, de santé et citoyen) ;

La mise en œuvre des programmes de cycles dans une approche spiralaire ;

Le travail personnel de l'élève.

LES LYCÉES

Cette année scolaire est la première de la mise en œuvre du nouveau lycée général et technologique et de la transformation de la voie professionnelle, et verra pour le lycée général et technologique la mise en œuvre d'une partie des nouvelles épreuves (épreuves communes de contrôle continu - E3C - pour le tronc commun et pour les spécialités suivies uniquement en classe de première ; les nouvelles épreuves anticipées de français).

L'académie et l'inspection poursuivront au cours de l'année l'accompagnement à la mise en œuvre des nouveaux programmes et des nouveaux modes d'évaluation.

Les informations sur cette réforme, mises à jour régulièrement, sont disponibles à cette adresse :

<https://eduscol.education.fr/cid126665/vers-bac-2021.html>

Comme à la rentrée 2018, les établissements devront organiser les tests de positionnement en français et en mathématiques, selon les mêmes modalités; les résultats doivent permettre aux équipes de cibler les élèves les plus fragiles et de leur proposer un accompagnement personnalisé adapté afin de consolider les compétences langagières écrites et orales dans toutes les disciplines ainsi que les compétences mathématiques, compétences essentielles dans la vie personnelle et professionnelle et nécessaires pour la poursuite d'études. Les protocoles devraient être plus proches de la réalité de manière à mieux cibler les difficultés des élèves. Des documents d'accompagnement des tests sont disponibles en ligne :

<https://eduscol.education.fr/cid142313/tests-positionnement-seconde-2019-2020.html>

LE LYCEE PROFESSIONNEL

La voie professionnelle connaît les premières étapes d'une transformation nécessaire : construire des parcours de réussite dans un monde qui se transforme prend appui sur le savoir-faire pédagogique des enseignants. Dès cette année, des tests de positionnement en seconde professionnelle seront proposés aux élèves en français et en mathématiques. Ils permettront d'adapter le contenu de l'accompagnement personnalisé aux besoins des élèves.

Parallèlement, cette rentrée est celle de la mise en place de classes passerelles vers le BTS. La classe passerelle est une année de préparation à l'entrée en STS : principalement implantée en lycée professionnel, elle vise la consolidation des acquis afin de permettre à ces élèves de réussir leurs études supérieures au regard des attendus des différentes spécialités de STS. Le cursus comprend enseignements généraux, enseignements professionnels et périodes de stages en entreprise.

La mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle est effective dès cette rentrée scolaire. Suite à la première phase qui a vu les corps d'inspection accompagner l'ensemble des établissements publics et privés de l'académie sur les enjeux, cet accompagnement sera poursuivi par la mise en place de formations (disciplinaires et ou transversales) à destination des enseignants. Outre les 13 vadémécums présentant l'ensemble des éléments de la transformation de la voie professionnelle mis à disposition sur le site Eduscol <http://eduscol.education.fr/cid133260/transformer-le-lycee-professionnel.html>

un parcours magistère "transformer la voie professionnelle" mis à jour tout au fil de l'eau permet de compléter les ressources déjà disponibles <https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=1519§ion=1>
Cinq modules permettent de s'approprier les problématiques de mise en œuvre (Pourquoi et comment co-intervenir ?, renforcer l'usage du numérique, enseigner en classe de seconde par famille de métiers, la réalisation du chef d'œuvre, mobilité internationale). Une FAQ permet également de répondre aux préoccupations de tous.

A la rentrée 2019, de nouvelles dispositions entrent en vigueur : familles de métiers en classe de seconde, nouveaux programmes d'enseignement général et nouvelles formes d'évaluation par CCF, CAP En 1, 2 ou 3 ans

LE LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Les différents contenus des formations disciplinaires organisées au premier trimestre 2019 sont en ligne sur magistère :

<https://magistere.education.fr/ac-montpellier/course/view.php?id=7291>

Les nouveaux programmes de classes de seconde et de première sont mis en application depuis cette rentrée. Leurs finalités et leur mise en œuvre sont détaillées dans des documents ressources, progressivement mis en ligne sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/pid39038/programmes-et-ressources-voies-generale-et-technologique.html>

Les programmes de terminale, applicables à la rentrée prochaine, ont été publiés dans le BO spécial n°8 du 25 juillet 2019 : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39051

LA MISE EN ŒUVRE DU PPCR

Le lien ci-dessous, vous permet d'accéder aux textes en vigueur :
Décret du 5 mai 2017

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034601473&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 21 juin 2019

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038730244&dateTexte=20190916>

Nous entrons dans la troisième année de la mise en œuvre des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR).

Au cours de l'année 2018-2019, plus de deux mille rendez-vous de carrière ont été effectués dans le second degré dans notre académie ; cette année le nombre de rendez-vous devrait être légèrement inférieur. Les conditions restent inchangées et comprennent deux possibilités :

1. Une inspection à l'occasion de l'un des trois rendez-vous de carrière fixés par les textes (6e, 8e échelon ou passage à la hors-classe). Les formats et modalités de cette évaluation sont définis par le décret 2017-787 du 5 mai 2017, modifié par l'arrêté du 21 juin 2019. Celui-ci réduit à 15 jours en dehors des périodes de vacances le délai minimal pour vous proposer ce rendez-vous et permet aux agents n'ayant pu avoir de rendez-vous de carrière durant l'année scolaire précédente, d'en bénéficier au mois de septembre de l'année scolaire suivante.
2. En dehors des rendez-vous de carrière, l'accompagnement individuel et/ou collectif est le plus souvent fondé sur une ou plusieurs visites en classe réalisées par un inspecteur ou un chargé de mission d'inspection.

Vous trouverez sur le site du ministère un guide détaillé du rendez-vous de carrière, une notice et des précisions sur le calendrier, à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

L'organisation des différentes étapes de ces rendez-vous de carrière se fait toujours à l'aide de l'application SIAE ou Système d'Information d'Aide à l'Evaluation. Elle permet aux services rectoraux d'identifier les personnels éligibles à un avancement accéléré de carrière et de les aviser. La procédure suivante décrit les différentes étapes de ce rendez-vous

L'enseignant, le CPE, le documentaliste, le PsyEN éligible est prévenu au début de l'année scolaire par le service de la DRH.

Le personnel concerné est prévenu par l'application SIAE au moins quinze jours avant le rendez-vous (date établie conjointement avec l'inspecteur et le chef d'établissement).

L'application permet au personnel concerné de prendre connaissance des appréciations des évaluateurs, de renseigner des observations éventuelles suite à ces appréciations puis de connaître l'appréciation finale du recteur. SIAE est accessible sur l'espace i-prof.

Pour vous aider à préparer au mieux ce rendez-vous, deux ressources sont disponibles :

- Le référentiel de compétences professionnelles qui fonde l'évaluation des pratiques professionnelles, est celui en date du 25 juillet 2013 ; il vous permettra de prendre connaissance des attendus et de donner des pistes concernant votre développement professionnel.

<http://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

- le document d'aide au rendez-vous de carrière qui vise à vous aider à une analyse professionnelle en amont du rendez-vous :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf

LA FORMATION CONTINUE

Nous vous rappelons que le PAF en candidature individuelle est ouvert sur GAIA depuis le 26 août et fermera le 27 septembre prochain. L'offre de formation est valable pour tous les professeurs, quel que soit leur statut.

Pour poursuivre le développement de vos compétences professionnelles, nous vous encourageons vivement à vous investir dans des dispositifs de formation.

L'offre de formation se décline en deux types :

- les formations à inscription individuelle (campagne ouverte entre le 26 août et le 27 septembre) ;
- les formations territoriales, à l'initiative des établissements ou des bassins de formation, au cours de l'année, en lien avec les ingénieurs de formation de la DAFPEN pour l'enseignement public et les corps d'inspection.

L'académie accueille un peu plus de 500 professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires (environ 470 dans le public et 70 dans le privé) dont les statuts, les formations et les parcours professionnels sont très

variés. Nous savons qu'en tant qu'enseignants expérimentés, vous aurez à cœur d'accueillir ces nouveaux professeurs, dans un esprit de compagnonnage, afin qu'ils puissent s'investir, se former à votre contact et s'épanouir dans ce métier exigeant. Nous vous remercions tous de votre engagement à leur côté, et plus particulièrement ceux d'entre vous qui ont accepté la mission de tuteur.

En sachant que vous avez tous à cœur la réussite de vos élèves, nous vous souhaitons encore une excellente année scolaire et nous vous assurons de notre volonté d'accompagnement.

Pour les inspecteurs du second degré,

Myriam Gaujoux
Doyenne des IA-IPR

Laurence Grandet
Doyenne des IEN ET-EG

Les inspecteurs d'académie,
Inspecteurs pédagogiques régionaux

Christina AGUIBETOV (Russe)
Frédéric BLASCO (E-V-S)
Luc BONET (Catalan)
Valérie BOUCHET (DAFPEN)
Cyril BOURDOIS (Arts plastiques)
Jean-Yves BOUTON (Lettres)
Olivier BRUNEL (CSAIO)
Frédéric CADILHAC (Anglais)
Nicolas CAUDRON (S-V-T)
Cinzia CARLUCCI (Italien)
Didier CÈBE (E-P-S)
Vincent CHEVREUX (Sciences Médico-Sociales)
Nicolas CHEYMOL (Physique-Chimie)
Stéphanie CIALONE (Anglais)
Didier CHADOURNE (Économie-Gestion)
François CHASSETULLIER (SES)
Audrey CLERC (Lettres)
Joël CNOKAERT (Biochimie Génie Biologique)
Dominique COMBE (EVS)
Jean-Pierre DELORME (S-T-I)
Damien DELWARDE (Mathématiques)
Thierry DUCLERC (Histoire-Géographie)
Geneviève DUPRAZ (Mathématiques)
Céline ESCOLAN (Lettres)
Véronique FABBRI (Philosophie)
Jeannette GARCIA VILLA (Espagnol)
Myriam GAUJOUX (SVT)
Marie-Noëlle GRENIER (Éducation musicale)
Philippe GUIZARD (Histoire-Géographie)
Frédéric LAGARRIGUE (Design et métiers d'art)
Christian LAURENT (S-T-I)
Olivier LASSALLE (Mathématiques)
Pierre LAVAIL (Anglais)
Isabelle LEITE-TEIXEIRA (Portugais)
Danièle LE PRADO-MADAULE (Histoire-Géographie)
Jean-Michel LISLE (E-V-S)
Magali MARIANI (Mathématiques)
Cyril MERIQUE (Espagnol)
Jean-Paul MEROU (Anglais)
Fatima MEZYANE (Arabe)
Frédéric MIQUEL (Lettres)
Cyril MOLLERA (Mathématiques)
Thierry MONIN (S-T-I)
Christian MORONVAL (E-P-S)
Viviane OCTOR (Anglais)
Sophie ORWAT (Économie-Gestion)
Éric OUTREY (E-P-S)
Iris PETTEL (Hébreu)
Laurence REMAUD (Économie-Gestion)
Marie-Ange RIVIERE (Histoire-Géographie)
Nathalie ROCCASERRA - POMARES (Espagnol)
Alain ROCHÈS (Allemand)
Marc ROSENZWEIG (S-V-T)
Mathieu RUFFENACH (Physique-Chimie)
Romain SALVAN (Physique-Chimie)
Laurence SANTANDER (Physique-Chimie)
Alain SEDILOT (E-V-S)
Gwladys VASSEUR (E-P-S)
Marie-José VILLENEUVE (Occitan)
Agnès VRINAT-JEANNEAU (Lettres)
Wenying YIN (Chinois)

Les inspecteurs de l'éducation nationale,
Enseignement général technique
Les inspecteurs de l'éducation nationale,
Information et orientation

Marie-Laure AUGE (Économie-Gestion)
Saïd BERRADA (SBSSA)
Sylvie BOS (IIO Lozère)
Suzanne BULTHEEL (IIO Hérault)
Marcel BULTHEEL (Formation continue)
Béatrice CHEUTIN (Lettres-Histoire)
Jean-Louis CLERC (S-T-I)
Franck COGNET (Économie-Gestion)
Thierry DUCHENE (S-T-I)
Brigitte DUMAS-PINTRE (IIO Gard)
Christian DURAND (Maths-Sciences physiques)
Alexandre FUNDONE (SBSSA)
Christlaine GIL (Lettres-Anglais)
Laurence GRANDET (Économie-Gestion)
Frédérique HANQUIER (Économie-Gestion)
Jean-Marc HAZIZA (S-T-I)
François JIMENEZ (Espagnol)
Grégory LEFEVRE (S-T-I)
Dominique MARCHAND (IIO Pyrénées Orientales)
Hélène MICOUD (Maths-Sciences physiques)
Florence MOREAU-LOUAPRE (Anglais)
Grégory PAUL (Lettres-Histoire)
Serge ROSETTE (S-T-I)
Christian SARBONI (Économie-Gestion)
Christian TORREMONEIL (Arts appliqués)
Franck VANTOUROUX (IIO Aude)

Secrétariat des IA-IPR :
04.67.91.47.10
Courriel : ce.recipr@ac-montpellier.fr

Secrétariat du doyen des IA-IPR
04.67.91.49.72
Courriel : ce.recdoyensipr@ac-montpellier.fr

Secrétariat des IEN-ET-EG :
04.67.91.49.97
Courriel : ce.recien3@ac-montpellier.fr

Adresse du site :
www.ac-montpellier.fr

Table des matières

Lettre de rentrée de Sciences économiques et sociales.....	9
Lettre de rentrée de Physique-chimie	13
Lettre de rentrée de Mathématiques.....	17
Lettre de rentrée de Lettres	21
Lettre de rentrée Éducation musicale et chant choral	31
Lettre de rentrée SII	36
Lettre de rentrée SVT.....	39
Lettre de rentrée STMS.....	41
Lettre de rentrée Interlangue	43
Lettre de rentrée Histoire-Géographie-E.M.C.	47
Lettre de rentrée Arts plastiques	52
Lettre de rentrée Occitan.....	55
Lettre de rentrée EPS	58



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

François CHASSETUILLIER
IA-IPR de sciences économiques et sociales

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de
sciences économiques et sociales

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

Rectorat
Inspection Pédagogique Régionale

Affaire suivie par
François Chassetuillier
IA-IPR sciences économiques et
sociales

Téléphone
06 84 78 82 55
courriel
francois.chassetuillier@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
Cedex 2

Lettre de rentrée de Sciences économiques et sociales

Chères collègues, chers collègues,

Je souhaite la bienvenue et une intégration réussie dans les équipes pédagogiques à tous les professeurs de sciences économiques et sociales qui rejoignent notre académie: professeurs titulaires, professeurs stagiaires et enseignants non titulaires.

Je félicite chaleureusement tous les lauréats des concours qui embrassent une nouvelle carrière professionnelle tout à la fois exigeante, passionnante et enrichissante et je remercie tous les collègues qui ont accepté, en étant tuteurs ou formateurs, de les accompagner dans leur prise de fonction.

Mes remerciements vont aussi aux équipes éducatives de sciences économiques et sociales dont l'accueil et la disponibilité sans faille ont été largement loués par les stagiaires en formation.

Je tiens également à saluer le travail accompli par les collègues qui ont participé à l'élaboration des ressources et souligne la qualité du travail mené dans les groupes de réflexion.

Enfin, je n'oublie pas ceux d'entre vous qui ont fait valoir leurs droits à une retraite bien méritée.

Cette lettre de rentrée spécifique à notre discipline vient compléter celle adressée par l'ensemble des corps d'inspection. Elle vous fournit informations, bilans et perspectives utiles à votre action.

Dans le cadre de la mise en place de la réforme du lycée, je vous invite à prendre connaissance des textes relatifs à cette réforme, parus au BO n°29 du 19 juillet 2018.

<http://www.education.gouv.fr/cid132955/au-bo-du-19-juillet-2018-les-baccalaureats-general-et-technologique-a-partir-de-la-session-2021-de-l-examen.html>

Les nouveaux programmes :

En seconde :

SES : <http://bit.ly/secondeSES>

EMC : <http://bit.ly/secondeEMC>

SNT : <http://bit.ly/secondeSNT>

En première :

SES : <http://bit.ly/premiereSES>

HGGSP : <http://bit.ly/premiereHGGSP>

EMC : <http://bit.ly/premiereEMC>

En terminale :

SES : <http://bit.ly/terminaleSES>

DGEMC : <http://bit.ly/terminaleDGEMC>

Sur d'autres points :

les modalités du contrôle continu : <http://bit.ly/ccontinu>

la définition des E3C : <http://bit.ly/definitionE3C>

les sujets zéro : <http://bit.ly/sujets0>

1. Vie de la discipline

Dominique Pons, professeure au lycée Jules Guesde à Montpellier et Marc Daussin, professeur au lycée Jules Guesde à Montpellier, continueront à m'assister dans mes missions d'IA-IPR de la discipline.

Pour toute demande, vous pouvez nous contacter aux adresses suivantes :

- ce.recipr@ac-montpellier.fr
- dominique.pons4@ac-montpellier.fr
- marc.daussin@ac-montpellier.fr
- francois.chassetuillier@ac-montpellier.fr

Lors des réunions de secteur du mois de mai dernier, il avait été envisagé de mobiliser des professeurs volontaires autour de thématiques en lien avec la réforme. Je n'ai pas à ce jour de certitude quant à la possibilité d'institutionnaliser ces ateliers. Je propose toutefois aux professeurs qui seraient intéressés par l'un des thèmes suivants (la liste n'est pas exhaustive) de se manifester auprès de Dominique Pons dans le but d'organiser une modalité d'échanges et de production de ressources mutualisées :

- Mise à jour des fiches académiques sur la problématisation, les attentes en termes de mobilisation des documents, la prise en compte de la qualité de l'expression écrite
- Harmonisation des attentes pour l'épreuve de première (E3C) et préparation d'éléments d'évaluation du "grand oral"
- L'habilitation, la place et les modalités d'intervention des professeurs de sciences économiques et sociales dans les enseignements HGGSP, EMC et DGEMC
- Les différentes organisations de l'enseignement des sciences économiques et sociales en classe de seconde.
-

▪ **Visite d'inspection**

Depuis la rentrée 2017, l'évaluation des professeurs se fait dans le cadre des rendez-vous de carrière, conformément à la réforme des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (P.P.C.R.). Ces rendez-vous conduisent à une évaluation qui se substitue à l'ancienne notation. Les corps d'inspection poursuivent par ailleurs l'accompagnement des personnels, qui peut prendre, notamment et sans exclusive, la forme de visites en classe, de réunions d'équipe ou d'actions de formation.

Le lien suivant vous donnera les différentes informations concernant ce volet du PPCR :

<http://www.education.gouv.fr/cid112017/parcours-professionnels-carrieres-remunerations-quels-effets-debut-2017-pour-les-personnels-enseignants-education-orientation-psychologues.html>

▪ **Formation continue**

La campagne d'inscription au PAF 2019-2020 via GAIA est ouverte depuis le 26 août et se terminera le 27 septembre 2019 inclus.

Pour vous inscrire sur GAIA, vous devez vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe académique.

Le plan de formation est consultable sur le site académique.

Les professeurs stagiaires peuvent également s'inscrire à ces stages dans la limite du volume horaire prévu dans le cadre de leur formation.

La 16^{ème} édition des Entretiens Enseignants-Entreprises (EEE) s'est tenue sur le campus de l'Ecole polytechnique à Palaiseau (Essonne) les 27 et 28 août derniers et avait pour thème " Risques et opportunité ". Certaines conférences sont consultables sur le site melchior.fr

Les Journées de l'Economie (JECO) se dérouleront à Lyon les 5, 6 et 7 novembre 2019. Le nombre de places demeure limité au sein de la délégation académique, c'est pourquoi je vous suggère de vous inscrire à titre individuel sur le site des JECO.

Pour toute question relative à la formation, n'hésitez pas à contacter Dominique Pons.

▪ **Communication**

Toutes les informations importantes et les actions concernant la discipline, la formation continue, les activités académiques, les activités nationales se trouvent sur le site académique disciplinaire que je vous invite à consulter régulièrement.

Suite à un quadruple constat: l'isolement géographique de certains collègues, une faible mutualisation des ressources, une évolution du métier imposant de pouvoir mobiliser les différentes formes de collaboration et enfin des contraintes budgétaires ne permettant plus d'organiser des stages en présentiel, il convient d'étoffer ce site en y déposant vos travaux.

Je souhaite vivement que les échanges intra-académiques puissent se développer car ils contribuent indiscutablement à l'amélioration de notre enseignement confronté à des défis importants: public plus diversifié, à la motivation plus faible, rendant nécessaire le recours à des stratégies et à des outils sans cesse renouvelés.

J'insiste cette fois encore sur l'importance de la participation de chacun à l'enrichissement de la base de données pédagogiques via le site académique.

Nous vous adressons également des informations sur votre messagerie académique ou sur la liste de diffusion académique.

A ce titre, je salue le remarquable travail réalisé par Emmanuelle Paradis et Hervé Roca pour familiariser l'ensemble des collègues aux techniques et aux ressources offertes par les nouvelles technologies.

Il est indispensable de consulter votre messagerie professionnelle académique tous les jours (hors vacances scolaires) et de veiller à ne pas dépasser les limites de votre espace de stockage.

Les adresses mails personnelles ne peuvent en principe faire l'objet d'envoi d'informations.

Si ce n'est déjà fait, pensez à activer votre adresse académique le plus rapidement possible : prénom.nom@ac-montpellier.fr

▪ **Ressources pédagogiques**

Des fiches ressources pour chacun des thèmes des nouveaux programmes vont être mises en ligne prochainement sur Eduscol.

2. **Baccalauréat**

▪ **Résultats 2019**

Les résultats obtenus dans l'académie de Montpellier ont progressé cette année (+0,8 point) mais demeurent inférieurs à la moyenne nationale qui augmente également (+0,4 point).

Baccalauréat série ES	2018	2019
Taux de réussite en France métropolitaine	90,3	90,7
Taux de réussite dans l'académie de Montpellier	89,1	89,9

Pour des raisons budgétaires, des commissions d'entente et d'harmonisation plénières réunissant tous les correcteurs n'ont pu se tenir. Elle ont été compensées par l'organisation de réunions décentralisées. Les rapports des différentes commissions semblent avoir apporté aux correcteurs les informations attendues.

On peut noter une forte augmentation des échanges par courriel, ce qui est encourageant.

Comme chaque année, l'organisation des épreuves du baccalauréat a été l'occasion de mesurer la forte implication de la grande majorité des collègues de l'académie.

La qualité des rapports des commissions d'entente et d'harmonisation a été remarquée.

Le taux de remontée des notes avant saisie a significativement augmenté, ce qui est un élément de progression en termes d'égalité de correction.

Il est clairement apparu qu'un effort d'harmonisation devait aussi être fait en amont.

L'évaluation des copies de sciences économiques et sociales du baccalauréat a fait l'objet d'un soin attentif. La commission d'entente restreinte réunie le jeudi 20 juin a préparé le rapport académique qui a été discuté et validé par les commissions décentralisées au niveau

des différents bassins le vendredi 21 juin. Un dernier travail d'harmonisation a eu lieu le lundi 01 juillet.

Fondé sur les retours des correcteurs, il a permis à chacun de situer son travail d'évaluation dans l'environnement académique.

Au delà de l'enjeu lié à la session 2019 du baccalauréat, ces réunions ont permis de poursuivre le travail d'harmonisation des attentes sur un certain nombre de points:

- prise en compte de la qualité de l'expression écrite;
- modalités de mobilisation et de citation des documents;
- évaluation de la problématique...

Ces différents points ont fait l'objet d'une communication suite au stage "Evaluation de la dissertation".

L'objectif a été de proposer des orientations académiques dépassant le cadre de l'évaluation des épreuves du baccalauréat dans la mesure où il s'agit d'enjeux majeurs tout au long de l'enseignement supérieur.

Je rappelle que la participation aux jurys est une obligation de service. Au delà de l'obligation statutaire, la participation à la correction du baccalauréat et aux activités qui lui sont liées (commission d'entente et commission d'harmonisation) est un moment important d'échanges sur la façon d'assurer la mission qui nous est confiée. Même si cela demeure marginal, je ne peux accepter qu'un correcteur valide son lot de notes avant la diffusion du rapport d'harmonisation (cf. lettre à l'attention des correcteurs du baccalauréat jointe aux convocations).

Je vous remercie du travail accompli pour mener à bien chacune des étapes nécessaires à la bonne tenue de cet examen final.

3. Discipline non linguistique (DNL)

Des professeurs de sciences économiques et sociales de l'académie dispensent un enseignement DNL/SES. Il est souhaitable que l'enseignement de la discipline dans une langue étrangère se développe. Pour ce faire, il est indispensable de posséder une certification complémentaire. Celle-ci nécessite un excellent niveau dans la langue concernée et une bonne maîtrise des attentes de l'enseignement dans les sections européennes ou orientales. Je vous invite à souscrire à cette démarche.

4. Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Il est absolument nécessaire d'inclure les TIC à notre enseignement. L'appropriation de ces outils passe par des actions de formation. Ces dernières sont le plus souvent des actions d'établissement. Je vous invite vivement à vous y associer.

Si vous rencontrez des difficultés dans l'exercice de vos fonctions, n'hésitez pas à me contacter par courrier électronique ci-dessus référencé.

Je souhaite à toutes et à tous que cette année scolaire 2019-2020 de mise en œuvre de la réforme du lycée vous apporte le plus de satisfactions possibles.

Je sais pouvoir compter sur vous.

Très cordialement,

François CHASSETUILLIER



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Inspection Pédagogique Régionale

Rectorat de Montpellier
31, rue de l'Université
34064 Montpellier Cedex 2

Affaire suivie par :

Nicolas CHEYMOL
nicolas.cheymol@ac-montpellier.fr
Mathieu RUFFENACH
mathieu.ruffenach@ac-montpellier.fr
Romain SALVAN
romain.salvan@ac-montpellier.fr
Laurence SANTANDER
laurence.santander@ac-montpellier.fr
IA-IPR de Physique-Chimie

Monsieur Nicolas CHEYMOL
Monsieur Mathieu RUFFENACH
Monsieur Romain SALVAN
Madame Laurence SANTANDER

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de physique-chimie

s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement des lycées d'enseignement général et technologique et des collèges, publics et privés sous contrat

Lettre de rentrée de Physique-chimie

Nous remercions par avance le professeur coordonnateur de bien vouloir transmettre cette lettre à l'ensemble de ses collègues.

La version numérique de cette lettre est téléchargeable sur le site académique disciplinaire : disciplines.ac-montpellier.fr/physique-chimie

Cher(e)s collègues,

Nous espérons que votre rentrée s'est bien déroulée et souhaitons que l'année scolaire qui commence vous apporte pleine satisfaction dans votre travail auprès des élèves et au sein des équipes éducatives. Nous avons une pensée particulière pour les professeurs qui arrivent dans notre académie ou les lauréats de concours de recrutement à qui nous souhaitons la bienvenue.

Nous tenons avant tout à vous remercier pour votre investissement en tout premier lieu dans le cadre de votre enseignement qui permet d'accompagner et de faire réussir les élèves dans l'apprentissage de la physique chimie mais aussi pour votre implication dans la participation à différents concours scientifiques. Vos actions contribuent à la promotion des sciences, à l'enrichissement des parcours des élèves, en particulier grâce à la découverte des métiers scientifiques et techniques. Enfin, nous vous remercions pour vos contributions aux examens et concours ainsi que dans l'accueil et le suivi des professeurs stagiaires ou contractuels. Suite au départ à la retraite de Daniel JOZ, nous accueillons Romain SALVAN, IA-IPR, arrivant de l'académie de Versailles.

Cette lettre de rentrée vient en complément de celle adressée par l'ensemble des corps d'inspection ; elle a pour objectif de présenter les principaux axes de travail pour l'année scolaire 2019-2020, en lien avec les priorités académiques et nationales

L'enseignement de la physique – chimie du collège à bac +3 doit permettre :

- de transmettre le goût des sciences aux élèves ;
- d'acquérir les modes de raisonnement inhérents à une formation par les sciences expérimentales ;
- d'accompagner des élèves dans un parcours qui leur ouvre la voie à des études supérieures relevant des domaines des sciences en lien avec les différents métiers scientifiques et techniques.

Pour cela, le professeur de de physique-chimie veillera à :

- contextualiser son enseignement et rendre l'élève acteur de ses apprentissages, dans et hors la classe ;

- s'appuyer sur les acquis des classes antérieures : remobiliser sans « refaire » ;
- valoriser l'approche expérimentale authentique mais également réserver un temps incontournable à la structuration des savoirs, à la formalisation et à la modélisation ;
- mettre en perspective les savoirs ainsi que l'actualité scientifique et technique avec l'histoire des sciences en lien avec les enjeux sociétaux.

Nous attirons votre attention sur deux points :

- le travail personnel des élèves dans et hors de la classe ;

il est nécessaire que l'élève prenne conscience de la nécessité d'un travail régulier et approfondi en revoyant ses leçons, en faisant les exercices demandés par le professeur. Cette régularité dans le travail doit permettre à l'élève de mieux se préparer à l'enseignement supérieur. Nous rappelons que les tâches les plus difficiles doivent se faire en classe afin de mettre en place un travail collaboratif entre élèves, accompagné par l'expertise du professeur.

- l'accompagnement des élèves dans leur projet d'orientation et la construction de leur parcours de formation.

Nous devons expliciter les rôles que jouent la physique et la chimie dans notre quotidien et dans le monde professionnel ; quels sont les différents métiers où ces disciplines interviennent ; quels sont les différents types de formations après le baccalauréat... Les élèves doivent aussi être en mesure de faire leur choix de spécialité et de voie générale ou technologique en connaissant parfaitement les exigences de ces filières et de l'enseignement de spécialité de physique-chimie. L'accompagnement à l'orientation est donc travaillé dès le collège afin qu'au lycée, l'élève soit en mesure de faire des choix raisonnés, en lien avec ses appétences et le souhait de métier.

Le collège :

Deux objectifs principaux :

- Donner le goût des sciences et enrichir les parcours éducatifs des élèves
- Faire acquérir le socle commun de connaissances et de compétences par 100 % des élèves à la fin du cycle 4

Les démarches pédagogiques de type démarches d'investigation ou tâches complexes sont particulièrement adaptées pour travailler des compétences avec les élèves mais ne sont réellement pertinentes que si les objectifs en termes de savoir, de savoir-faire et de compétences sont clairement identifiables par les élèves. (En fin d'activité une phase d'institutionnalisation des connaissances « ce que j'ai appris aujourd'hui » ; « ce que je dois retenir » doit être mise en place).

Il revient aux professeurs de mettre en œuvre un environnement pédagogique permettant un développement de compétences en impliquant les élèves dans l'évaluation de leur acquis.

Une approche positive et exigeante de l'évaluation est nécessaire pour que tout élève puisse voir ses acquisitions valorisées. Montrer à l'élève ses réussites et ses marges de progrès permet de l'impliquer davantage dans ses processus d'apprentissage et dans la construction d'un projet personnel conscient et raisonné. Cette démarche contribue à la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

Dans la dynamique du dispositif « devoirs faits », nous vous invitons à mener une réflexion sur les activités des élèves en classe et leur articulation avec les devoirs à faire hors la classe. Les pratiques pédagogiques de type « classe inversée » favorisent cette continuité en privilégiant, en classe, les activités où les élèves ont le plus besoin de leur professeur pour les aider.

Nous invitons également tous les professeurs de collège à consulter les nouveaux programmes et les modalités des nouvelles épreuves des lycées général et technologique de seconde dans lesquels sont explicités les acquis du collège.

Le lycée :

Un objectif majeur :

- La mise en place de la réforme et l'accompagnement des élèves dans leur projet d'orientation

Les programmes de 2^{de} et de 1^{ère} de la voie générale et technologique entrent en vigueur à cette rentrée.

Comme cela a été évoqué lors des journées de formation dédiées, en 2018-2019, ces programmes sont notamment marqués par une approche spiralaire de notre discipline et par l'explicitation des capacités mathématiques et numériques affirmées (notamment autour de l'utilisation de la programmation Python et des microcontrôleurs). En effet, les démarches de modélisations tant en physique qu'en chimie nécessitent la maîtrise d'un certain nombre de concepts mathématiques et numériques.

Les notions liées aux mesures et aux incertitudes associées, l'approche expérimentale et la démarche de modélisation occupent une place importante de notre enseignement dès la classe de seconde.

Les approches pédagogiques qui intègrent l'acquisition des compétences de la démarche scientifique, grâce à des tâches complexes contextualisées où l'élève est mis en activité, en autonomie sont réaffirmées. On veillera à faire précéder ces activités dans la progression des apprentissages par des tâches simples nécessaires à l'appropriation des savoirs et des savoirs faire par les élèves.

L'épreuve d'oral terminal prévue dès l'année scolaire prochaine au baccalauréat oblige à intégrer un travail sur l'expression dans l'enseignement de la physique-chimie. Ce travail de l'oral doit permettre également de faire émerger les difficultés des élèves sur certains concepts. Des ressources nationales disciplinaires sur ce thème sont à paraître prochainement.

Au niveau des épreuves communes de contrôle continu (E3C), vous aurez à les mettre en œuvre au troisième trimestre dans votre lycée sous la responsabilité de votre chef d'établissement dans les classes de 1^{ère} :

- pour tous les élèves en enseignement scientifique de 1^{ère} ;
- pour les élèves de la voie générale choisissant de ne pas poursuivre la spécialité physique chimie en Terminale ;
- pour les élèves de la voie technologique d'une filière dont l'enseignement ne se poursuit pas en Terminale.

Pour ces E3C, vous aurez à choisir un sujet pour vos élèves parmi ceux présents dans la banque nationale concernée.

Au niveau de l'inspection pédagogique, nous poursuivons l'accompagnement de la réforme du lycée au plus près des équipes pédagogiques. Nous attirons notamment votre attention sur 3 dispositifs de formation déployés au PAF pour vous accompagner dans l'évolution de vos pratiques professionnelles dans le cadre de cette réforme :

- *physique-chimie* : *Arduino dans les nouveaux programme du lycée* ;
- *physique-chimie* : *Python dans les nouveaux programme du lycée* ;
- *physique-chimie* : *Epistémologie dans les nouveaux programme du lycée (pour l'enseignement scientifique du tronc commun)*.

Les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) :

Volet rendez-vous de carrière :

Depuis la rentrée 2017, l'évaluation des professeurs se fait dans le cadre des rendez-vous de carrière, conformément à la réforme des Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable dans toute la fonction publique. Lors des rendez-vous de carrière, les compétences professionnelles sont évaluées par l'inspecteur et le chef d'établissement.

Le lien suivant <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html>, vous donnera les différentes informations concernant ce volet du PPCR.

L'arrêté paru au journal officiel du 6 juillet 2019 modifie le délai de notification pour un rendez-vous de carrière, qui **passé de 30 jours à 15 jours (hors vacances scolaires)**.

Au regard du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (<https://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>), nous ne pouvons que vous inciter à porter un regard attentif à l'offre académique de formations notamment disciplinaires afin d'identifier celles qui sont les mieux à même de répondre à vos besoins professionnels. Cette offre est variée et a été conçue pour pouvoir accompagner l'évolution de vos pratiques. L'inscription à un dispositif de formation se fait via l'espace du site académique dédié aux personnels (rubrique « formation des personnels »).

Volet accompagnement du PPCR :

Dans le cadre du volet accompagnement du PPCR, des visites d'accompagnement en classe peuvent concerner tous les professeurs, avant, entre ou après les rendez-vous de carrière. Celles-ci peuvent avoir différentes visées : conseiller, expertiser des dispositifs/enseignements ou mieux connaître les équipes disciplinaires pour éventuellement identifier et répondre à leurs besoins. Elles peuvent être mises en œuvre à l'initiative de l'inspection pédagogique, du chef d'établissement ou de vous-même. L'accompagnement peut-être également collectif dans le cas des réunions d'équipe ou des réunions de bassin, par exemple.

Le numérique éducatif :

L'enseignement de la physique chimie offre un environnement particulièrement favorable à l'utilisation du numérique par les élèves notamment lors des acquisitions de mesures et de leur traitement. Les nouveaux programmes de lycée intègrent de façon affirmée des capacités numériques à développer chez les élèves (relatives notamment à l'utilisation de la programmation Python et aux microcontrôleurs voire du smartphone). Nous vous invitons à accentuer encore la place du numérique dans votre pédagogie, particulièrement adaptée à la mise en place de la différenciation pédagogique.

Le cercle d'étude numérique produit régulièrement des capsules d'animations (consultables sur le site académique), utilisables directement par les élèves en collège comme au lycée. Des formations sur la mise en œuvre de la classe inversée ou l'utilisation des « serious game » ou « escape game » vous sont proposées au PAF, elles ont vocation à vous permettre d'enrichir votre enseignement de nouvelles stratégies pédagogiques :

- *physique-chimie* : *inversons la classe* ;
- *physique-chimie* : *escape-game pour diversifier les pratiques*.

La sécurité au laboratoire :

La sécurité au laboratoire ou lors des activités expérimentales mises en œuvre avec les élèves doivent rester au centre de vos préoccupations. La sensibilisation aux règles élémentaires de sécurité fait partie intégrante de l'enseignement de notre discipline et concerne toutes les personnes qui fréquentent les salles de sciences ou les laboratoires. Il convient d'adapter les gestes à la dangerosité des produits ou du matériel utilisé et d'informer des dangers notamment par des pictogrammes. Certains produits interdits doivent être collectés et traités par des entreprises compétentes. De plus, certaines substances CMR, doivent être substituées. Nous vous encourageons à consulter régulièrement les publications de l'observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement :

<https://www.education.gouv.fr/ons/cid85820/les-publications-de-l-ons.html>

Si vous avez besoin de développer, parfaire vos compétences professionnelles dans ce domaine, une formation dédiée est présente au plan académique de formation : *physique-chimie : sécurité au laboratoire de sciences*.

La promotion des sciences :

Nous tenons à remercier pour leur dévouement et leur implication tous les professeurs qui participent à l'encadrement des élèves au sein d'ateliers scientifiques, à la préparation de concours scientifiques et technologiques ou à la préparation du brevet d'initiation aéronautique. Ces actions sont un des leviers pour susciter la curiosité, la motivation et l'appétence pour les sciences et la technologie auprès de nos élèves et en particulier auprès des filles. Elles permettent également de sensibiliser les élèves aux différents métiers et cursus en sciences.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site académique : pour suivre et/ou participer aux différentes actions, projets, événements, salons sur les métiers scientifiques dans les différents départements de l'académie.

Sur ce site, de nombreuses ressources vidéos sont disponibles (dont une rubrique dédiés à des témoignages de professionnels sur les métiers scientifiques et techniques :

<http://www.ac-montpellier.fr/pid38283/temoignages-de-professionnels.html>).

L'édition 2019 de la Fête de la science se déroulera du samedi 05 octobre au dimanche 13 octobre. N'hésitez pas à faire participer vos élèves. <https://www.fetedelascience.fr/pid35411/occitanie.html>

La répartition des inspecteurs disciplinaires sur les dix-huit bassins de l'académie :

Pour nous contacter, nous vous remercions de prendre en compte la répartition territoriale suivante :

Inspecteur	bassins
Nicolas CHEYMOL (nicolas.cheymol@ac-montpellier.fr)	Montpellier sud, Perpignan nord, Perpignan centre, Céret, Prades, Andorre
Mathieu RUFFENACH (mathieu.ruffenach@ac-montpellier.fr)	Montpellier nord, centre Hérault, Béziers et Narbonne
Romain SALVAN (romain.salvan@ac-montpellier.fr)	Lozère, Gard nord-ouest, Pic Saint-Loup, Lunel et Carcassonne
Laurence SANTANDER (laurence.santander@ac-montpellier.fr)	Thau, Gard sud-ouest, Gard sud-est et Gard nord-est

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire.

Veillez recevoir, chères et chers collègues, nos sincères salutations.

Nicolas CHEYMOL

Mathieu RUFFENACH

Romain SALVAN

Laurence SANTANDER



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



inspection pédagogique
régionale

Affaire suivie par :
Les IA-IPR de mathématiques

ipr.maths@ac-montpellier.fr

04.67.91.46.30

Rectorat de Montpellier
31 rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier Cedex 2

Les IA-IPR de mathématiques

à
Mesdames et messieurs les enseignants de
mathématiques

s/c
Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

Lettre de rentrée de Mathématiques

L'équipe des IA-IPR de mathématiques tient à souhaiter la bienvenue à tous les professeurs qui rejoignent cette année l'académie de Montpellier et, à tous les enseignants, une bonne rentrée.

Cette année il n'y a pas de changement au sein de l'inspection pédagogique régionale de mathématiques. Les cinq inspecteurs sont :

- Damien Delwarde (damien.delwarde@ac-montpellier.fr)
- Geneviève Dupraz (genevieve.dupraz@ac-montpellier.fr)
- Olivier Lassalle (olivier.lassalle1@ac-montpellier.fr)
- Magali Mariani (magali.mariani@ac-montpellier.fr)
- Cyril Molléra (cyril.mollera@ac-montpellier.fr)

Par ailleurs, vous pouvez nous écrire à l'adresse commune aux inspecteurs de mathématiques : ipr.maths@ac-montpellier.fr.

Ces dernières années ont vu des changements importants, tant au niveau de notre discipline que des structures. Aussi souhaitons-nous attirer votre attention en ce début d'année sur certains points qui nous paraissent essentiels.

Au collège

Les aménagements de programmes parus en 2018 sont toujours d'actualité (B.O. n° 30 du 26 juillet 2018) et les attendus de fin d'année et les repères annuels de progression du CP à la 3e, que nous avons évoqués dans un précédent courrier, ont été publiés sur Éduscol.

Ces repères de progression ont pour objectif d'harmoniser les pratiques des enseignants, nous vous encourageons fortement à les suivre en équipe.

Les évaluations nationales de début de 6e auront lieu entre le 30 septembre et le 18 octobre. Quelques changements sont à noter cette année : outre un positionnement plus détaillé dans la zone « maîtrise satisfaisante », puisque celle-ci sera divisée en trois parties, vous aurez à votre disposition, dès le 30 septembre, un document présentant la moitié des exercices passés par les élèves.

Nous vous rappelons également que les résultats doivent être communiqués aux familles et nous vous invitons à nous contacter si votre équipe souhaite une aide dans l'exploitation pédagogique de ces résultats. Un certain nombre d'outils et de ressources sont déjà disponibles sur Éduscol.

Au lycée

La réforme du lycée est maintenant mise en œuvre dans les classes de 2de et de 1re et les programmes définitifs des classes de terminales ont été publiés au B.O. spécial n° 8 du 25 juillet 2019.

Les nouvelles épreuves communes de contrôle continu (E3C) du baccalauréat débiteront cette année pour les classes de première, précisément :

- en série générale, une épreuve en fin d'année pour les élèves qui suivent la spécialité mathématiques en première mais qui ont choisi de ne pas la poursuivre en terminale (3e trimestre) ;
- en série générale, une épreuve portant sur l'enseignement scientifique (3e trimestre) ;
- dans les séries technologiques, deux épreuves de mathématiques (2e et 3e trimestres).

Les sujets des E3C choisis par les enseignants devront être issus d'une banque nationale de sujets. Ils sont actuellement en cours d'élaboration.

Les séries technologiques, du fait de la présence d'une épreuve en milieu d'année, méritent une attention particulière : afin que chaque équipe puisse trouver un sujet adapté à sa progression, une diversité importante de sujets sera proposée. L'accès à la banque nationale de sujets est prévu pour le début du mois de novembre pour les séries technologiques (et un peu plus tard pour la voie générale et l'enseignement scientifique), cela vous permettra d'affiner votre progression de manière à pouvoir choisir sereinement en équipe un ou plusieurs sujets.

D'ici là, nous vous rappelons que des « sujets zéro » sont disponibles sur Éduscol ; ils vous permettront de mieux cerner les attendus de ces épreuves.

Par ailleurs, des documents d'accompagnement des nouveaux programmes ont été publiés, toujours sur Éduscol :

- ressources d'accompagnement en mathématiques en seconde et en première, avec notamment des documents sur l'algorithmique, sur les raisonnements et démonstrations ainsi que sur les automatismes ; nous vous conseillons vivement de les lire et de les utiliser ;
- enseignement scientifique en première ;
- nombreuses ressources d'accompagnement en SNT qui traitent, pour le moment, six des sept thèmes du programme.

D'autres documents devraient être ajoutés dans le courant du premier trimestre.

Enfin, les tests de positionnement de début de seconde se poursuivent cette année, du 16 septembre au 4 octobre, avec les mêmes adaptations qu'au collège : partition de la zone « maîtrise satisfaisante » en trois régions et publication de la moitié des exercices dès le début des passations.

Cette publication nécessite un renouvellement important des exercices utilisés, aussi environ un quart des lycées de l'académie participeront également à l'expérimentation de nouveaux items.

Nous tenons aussi à vous rappeler que les résultats des tests doivent être communiqués aux familles et que vous pouvez nous contacter si votre équipe a besoin d'aide dans l'exploitation pédagogique de ceux-ci. Un certain nombre d'outils et de ressources sont déjà disponibles sur Éduscol.

En section de techniciens supérieurs

Comme chaque année, une lettre de rentrée spécifique est en préparation. Elle vous parviendra dans les prochaines semaines.

L'enseignement des mathématiques au collège et au lycée

Les évolutions de ces dernières années nous amènent à souligner certains points de l'esprit des programmes en vigueur au collège et au lycée :

— Le travail des automatismes vise l'acquisition de savoir-faire élémentaires en mathématiques et demande une pratique ritualisée régulière, voire quotidienne – mais courte – de la sixième à la terminale.

Concernant le collège, les attendus de fin d'année déjà cités listent un grand nombre d'exemples utilisables lors des séances d'automatismes.

Le document d'accompagnement, en priorité destiné aux classes de seconde et de première, pourra également intéresser les enseignants de collège.

— Dès le cycle 4, l'accent est mis sur le raisonnement et les démonstrations (initiation à la démonstration au collège) : de la preuve partielle, sur un exemple générique ou dans un cas particulier, à la démonstration complète ; il s'agit à la fois d'affirmer le caractère démontrable des théorèmes et propriétés vues en classe et de former les élèves aux différentes formes de raisonnement.

L'éventail laissé dans le degré d'exigence d'une démonstration peut aussi devenir un moment pertinent de différenciation.

— L'identification, le travail et l'évaluation des six compétences chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer et communiquer sont essentiels dans l'apprentissage des mathématiques. Ce sont ces compétences que l'on met en œuvre dans les activités mathématiques, aussi bien au collège qu'au lycée.

— La résolution de problèmes favorise la prise d'initiative. C'est un cadre privilégié du travail sur les compétences. Aussi est-il important de lui accorder une place privilégiée dans les cours de mathématiques.

— La pratique de l'oral en mathématiques favorise l'acquisition du sens, permet d'explicitier un raisonnement et participe au développement de la pensée et de la mémorisation. Il convient de lui accorder une place importante dans le quotidien de la classe.

— Plus généralement, la maîtrise de la langue se travaille aussi en mathématiques où elle contribue à préciser la pensée et s'avère nécessaire à la compréhension.

— L'évaluation des élèves doit être vue comme un acte pédagogique permettant d'instaurer une dynamique de progrès et un processus de régulation, tant pour les élèves que pour le professeur. Aussi est-il essentiel d'en diversifier les modalités et d'en expliciter les objectifs.

Formation

Si ce n'est déjà fait, nous vous encourageons fortement à vous inscrire aux formations du PAF, avant le 29 septembre, en passant par Accolad.

Les formations sur la réforme du lycée, qui auront lieu après les vacances de Toussaint, sont en préparation ; nous vous tiendrons rapidement informés de leur contenu, des dates et lieux choisis.

Vie de la discipline

À l'occasion des quatre-vingts ans du CNRS, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et l'Institut National des Sciences Mathématiques et de leurs Interactions (INSMI) ont déclaré l'année 2019-2020 « Année des mathématiques ». Cette année scolaire sera ainsi jalonnée d'actions diverses en lien avec les mathématiques. En particulier une formation proposée par le CNRS est inscrite au PAF.

La semaine des mathématiques aura pour thème « Mettons en scène les mathématiques » et se tiendra du 9 au 15 mars 2020. Elle constituera l'un des moments forts de l'année des mathématiques.

Nous reviendrons plus en détails sur ces deux événements dans un courrier spécifique.

L'année 2019-2020 est la deuxième année de déploiement du « plan Villani-Torossian » avec une montée en puissance dans la mise en œuvre des « 21 mesures pour l'enseignement des mathématiques ». Si votre équipe est intéressée par la création d'un laboratoire de mathématiques, n'hésitez pas à nous contacter. Là aussi un courrier spécifique vous sera envoyé. Par ailleurs, des renseignements figurent également sur le site disciplinaire.

La vitalité de l'enseignement des mathématiques dans l'académie est toujours soutenue par de nombreux concours dont la qualité et l'intérêt sont reconnus : le concours Castor Informatique, le concours Algoréa, les Olympiades de Mathématiques et le Concours Général, qui ont une dimension nationale ; les concours ou rallyes conçus dans notre académie : « BOMBYX », « Jeux de nombres en 7^{ème} année », « Construire, c'est jouer », le tournoi de calcul mental des Grands Causses, etc.

Enfin, le site des mathématiques de l'académie de Montpellier, actuellement en pleine mutation et dont la nouvelle version devrait être visible courant novembre, est régulièrement complété de nouvelles ressources. Nous vous invitons à le consulter.

Rendez-vous de carrière

Certains d'entre vous seront concernés cette année par les rendez-vous de carrière. Nous les invitons à consulter le guide publié sur le site du ministère. Nous attirons également votre attention sur l'intérêt de remplir avec soin le document de référence afin de vous aider dans la préparation de l'entretien.

Les IA-IPR de mathématiques



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Inspection Pédagogique
Régionale

Affaire suivie par :
Jean-Yves Bouton
Audrey Clerc
Céline Escolan
Frédéric Miquel
Agnès Vrinat-Jeanneau

Téléphone
04.67.91.47.10
Télécopie
04.67.91.50.59

jean-yves.bouton@ac-montpellier.fr
audrey.clerc@ac-montpellier.fr
celine.escolan@ac-montpellier.fr
frederic.miquel@ac-montpellier.fr
agnes.vrinat-jeanneau@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Les IA-IPR de Lettres

à

Mesdames et Messieurs les professeurs de Lettres

S/c de

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Lettre de rentrée de Lettres

Madame, Monsieur, Chers collègues,

Au moment où vous venez de retrouver vos classes, nous souhaitons tout d'abord remercier chaleureusement pour leur présence, leur engagement, leur loyauté, tous ceux qui ont été mobilisés, en fin d'année passée, par l'organisation des examens.

Cette année encore nous désirons tout particulièrement distinguer l'engagement des tuteurs auprès des professeurs stagiaires, ainsi que celui des formateurs pleinement investis dans la formation initiale et continue des enseignants de Lettres. Nous tenons aussi à remercier l'ensemble des collègues pour leur investissement quotidien au service de la réussite des élèves.

Nous saluons tous le travail remarquable de Rachel Le Lamer-Pavard, qui a rejoint l'académie de Versailles, et de Valérie Bouchet, appelée aux missions de DAFPEN.

L'équipe de l'inspection accueille cette année Audrey Clerc et Céline Escolan qui viennent respectivement des académies d'Aix-Marseille et de La Réunion.

Avant tout, nous vous rappelons l'importance d'activer votre adresse académique pour avoir accès aux informations vous concernant. Nous communiquerons avec vous soit par le biais des listes académiques de diffusion, soit sous couvert du chef d'établissement. Nous vous recommandons également de renseigner régulièrement votre dossier en ligne sur *I-prof*.

Nous vous invitons à consulter le site académique des Lettres à l'adresse suivante : <http://disciplines.ac-montpellier.fr/lettres/accueil> pour accéder aux différentes ressources qui y sont régulièrement déposées.

Afin de construire au mieux notre collaboration, nous vous adressons quelques informations sur les orientations ministérielles de la rentrée 2019, l'actualité pédagogique de notre discipline ainsi que sur les priorités de notre action académique.

Nous demeurons à vos côtés pour vous accompagner dans vos interrogations sur la discipline, vos réflexions didactiques, vos projets pédagogiques ainsi que vos perspectives professionnelles, autour de quelques orientations majeures de l'enseignement des Lettres que nous souhaitons partager avec vous :

- construire un enseignement porteur de sens et problématisé pour les élèves ;
- construire pour tous les élèves une culture littéraire et artistique riche, ouverte, ambitieuse, tant sur le plan des supports que des genres et des époques ;
- étudier les textes en mobilisant les connaissances au service d'interprétations à élaborer avec les élèves ;

- étudier la langue en elle-même mais aussi en articulant son enseignement à des situations de productions écrites et orales fréquentes et variées ;
- développer une pédagogie de projet en classe, dans un cadre disciplinaire et interdisciplinaire ;
- développer les usages du numérique au service des apprentissages, dans la perspective d'une plus-value pédagogique, en dynamisant les pratiques d'écriture, de lecture, d'oral et de langue ; s'interroger sur la culture numérique au sein de l'éducation aux médias ;
- mettre en œuvre un enseignement explicite, tendre vers une pédagogie différenciée et mettre en place une évaluation positive qui valorise différents niveaux de réussite.

1 — Les programmes et enseignements

• Mise en œuvre des programmes de collège

Les **programmes de français** modifiés dans le **B.O.E.N. du n°30 du 26 juillet 2018** (https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132987) sont à présent accompagnés d'attendus de fin d'année et repères annuels de progression, consultables aux adresses suivantes :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/74/1/11-Francais-6e-attendus-eduscol_1114741.pdf

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/74/3/13-Francais-5e-attendus-eduscol_1114743.pdf

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/74/5/15-Francais-4e-attendus-eduscol_1114745.pdf

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/74/7/17-Francais-3e-attendus-eduscol_1114747.pdf

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Attendus_et_reperes_C2-3-4/75/5/25-Francais-C4-reperes-eduscol_1114755.pdf

Les **programmes de langues et cultures de l'Antiquité au collège** parus au **B.O.E.N. n°11 du 17 mars 2016** sont consultables à l'adresse suivante :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=99531

• Réforme du lycée et nouveaux programmes :

Français

Les programmes de Lettres en vigueur à partir de la rentrée 2019 permettent de repenser l'enseignement autour des cinq priorités suivantes :

- **faire lire fréquemment des œuvres aux élèves ;**
- **structurer la culture littéraire autour de repères génériques et historiques ;**
- **redonner une place fondamentale à l'étude de la langue ;**
- **renforcer la maîtrise de la langue à l'écrit comme à l'oral ;**
- **faire écrire sous toutes les formes.**

Les programmes, parus au BOEN spécial du 22 janvier 2019 sont publiés aux adresses suivantes :

Pour la classe de seconde :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/92/8/spe575_annexe1_1062928.pdf

Pour la classe de première :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/93/0/spe575_annexe2_1062930.pdf

Les œuvres du programme limitatif 2019-2020 de 1ère:

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=140520

Afin de vous accompagner dans leur mise en œuvre, nous vous invitons à consulter les **ressources académiques** sur M@gistère à l'adresse suivante :

<https://magistere.education.fr/ac-montpellier/course/view.php?id=7291>

Vous trouverez également de nombreuses **ressources nationales** sur le site Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/cid144098/francais-bac-2021.html#lien1>

Sont notamment proposés des documents d'accompagnement concernant la lecture linéaire, la dissertation, la contraction et l'essai, ainsi que la présentation d'activités et de démarches permettant aux élèves de s'approprier l'histoire littéraire.

Vous trouverez en outre des propositions concernant l'élaboration des parcours et des corpus aux adresses suivantes :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/FRANCAIS/86/8/RA19_Lycee_GT_2-1_FRA_parcours-associe_presentation_1160868.pdf

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/FRANCAIS/96/1/RA19_Lycee_GT_1_FRA_parcours-associe_corpus_1160961.pdf

Nous invitons les équipes de lycée à faire remonter, par leurs coordonnateurs, les interrogations quant à la mise en œuvre de ces nouveaux programmes. Nous vous adresserons prochainement, par la liste de diffusion, le lien vers la « foire aux questions » développant les éléments de réponses aux questions que nous avons déjà reçues et qui vous permettront, nous le souhaitons, de dissiper quelques malentendus et de faciliter votre travail en ce début d'année scolaire.

Humanités, littérature, philosophie

Le programme de cet enseignement interdisciplinaire est consultable aux adresses suivantes :

Pour la classe de première :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138124

Pour la classe de terminale (rentrée 2020) :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144026

Des exemples de séquences sont disponibles sur le m@gistère académique :

<https://magistere.education.fr/ac-montpellier/course/view.php?id=7291>

Programme de littérature de la classe de terminale de la série littéraire :

Le programme paru au BOEN n°16 du 19 avril 2018 est reconduit pour l'année 2019-2020 :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=128647

Pour le domaine d'étude « Littérature et langages de l'image », les œuvres sont :

- Madame de Lafayette, *La Princesse de Montpensier*, 1662 (édition au choix du professeur)
- Bertrand Tavernier, *La Princesse de Montpensier*, film français, 2010.

Pour le domaine d'étude « Lire-écrire-publier », les classes de Terminale L étudieront *Hernani* de Victor Hugo (1830), sans écarter la dimension historique de l'événement de la « Bataille d'Hernani ».

Programmes de l'option « Langues et Cultures de l'Antiquité » (LCA) et de l'Enseignement de Spécialité « Littérature, Langues et Culture de l'Antiquité » (LLCA)

Programme d'enseignement optionnel de langues et cultures de l'Antiquité de la classe de seconde générale et technologique et de la classe de première de la voie générale :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138110

Programme de Langues et cultures de l'Antiquité de la classe de Terminale : paru au **B.O.E.N. n°23 du 29 juin 2017**, il est consultable à l'adresse suivante :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=117979

Pour 2019-2020, les œuvres obligatoires inscrites au programme de langues et cultures de l'Antiquité de la classe terminale des séries générales demeurent :

- en grec, le *Dyscolos* de Ménandre ;
- en latin, le passage du festin chez Trimalchion dans le *Satiricon* (XXVII-LXXVIII) de Pétrone.

Thèmes concernant l'enseignement de Culture générale et expression en deuxième année de BTS :

Les deux thèmes concernant l'enseignement de Culture générale et expression en deuxième année pour la session 2020 sont parus au Bulletin officiel (note de service n°2019-019 du 12-2-2019).

Thème n° 1 - « Seuls avec tous ».

Thème n° 2 - « À toute vitesse ! »

Problématiques, mots clés et bibliographies relatifs à ces deux thèmes sont consultables à l'adresse suivante :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=139292

Expérimentation d'un enseignement de l'éloquence en classe de 3° :

Cette rentrée voit la mise en œuvre d'un enseignement expérimental d'« éloquence » en classe de Troisième. A raison de trente minutes par semaine, il s'ajoute aux quatre heures hebdomadaires de français. Cet enseignement nourrit le parcours d'éducation artistique et culturelle, dans ses composantes liées à la parole. Conçu pour travailler l'expression orale continue et l'échange argumenté, la mise en voix, en geste et en espace de textes littéraires (lecture à voix haute, lecture jouée, jeu théâtral), il vise à améliorer les compétences orales des élèves de troisième.

Toutefois, « il ne s'agit ni d'un enseignement de techniques oratoires déconnectées d'enjeux artistiques et éthiques, ni de communication. Cet enseignement s'appuie en effet sur des objets culturels et artistiques enrichissant la parole et la réflexion des élèves (textes et œuvres d'auteurs, travaux d'écriture créative menés en classe, scénarisation de grands débats de société ou historiques, appuyée sur des recherches préparatoires, etc.). » Construit sur une progression raisonnée, il s'appuie sur une diversité d'activités permettant de construire ou de perfectionner certaines compétences langagières. Cet enseignement s'ancre dans celui du français, mais peut s'ouvrir à d'autres disciplines dans le cadre de projets interdisciplinaires, voire en lien avec l'oral du DNB.

Vous trouverez sur EDUSCOL toutes les informations sur ce nouvel enseignement :

<https://eduscol.education.fr/cid141066/experimentation-enseignement-eloquence-classe-troisieme.html>

Pour l'académie, dix-neuf collèges se sont portés volontaires pour mettre en œuvre cette expérimentation ; ils seront suivis par l'inspection pédagogique régionale.

2 — Les évaluations nationales en Sixième et tests de positionnement en Seconde

Afin de fournir aux enseignants des repères sur les acquis de leurs élèves, de compléter ainsi leurs constats et de leur permettre d'enrichir leurs pratiques pédagogiques, les évaluations numériques en français seront reconduites pour les classes de Sixième, entre le 30 septembre et le 18 octobre 2019 : <https://eduscol.education.fr/cid142279/evaluations-de-6eme-2019-2020.html>

En classe de Seconde, le test numérique de positionnement évaluera, pour tous les élèves, la compréhension du fonctionnement de la langue, la compréhension écrite et la compréhension orale.

<http://www.education.gouv.fr/cid131264/le-test-de-positionnement-de-debut-de-seconde.html>

<http://eduscol.education.fr/cid132886/tests-de-positionnement-de-debut-de-seconde-des-outils-pour-les-enseignants.html#lien1>

Il importe que chacun se saisisse de ces évaluations afin que les résultats n'engendrent pas d'inquiétude pour les familles ou les élèves quant à un éventuel classement mais qu'elles participent au contraire explicitement à la connaissance fine des besoins et des réussites de chacun et soient un véritable levier au service des apprentissages.

3 – Les examens

Comme vous le savez, la participation aux examens est une **obligation statutaire** de la charte de déontologie des examens (**B.O.E.N. n°15 du 12 avril 2012**). Nous vous rappelons que, pour les épreuves du diplôme national du brevet, l'épreuve anticipée de français (orale et/ou écrite) ou l'épreuve de littérature du baccalauréat, tout professeur peut être convoqué, **quel que soit le niveau dans lequel il enseigne**. Cette obligation inclut la participation aux différentes réunions d'entente et d'harmonisation réglementaires mises en place par la DEC (Division des Examens et des Concours).

Afin de pouvoir adapter les missions à vos enseignements, un questionnaire conjoint DEC et Inspection pédagogique régionale sera adressé prochainement aux coordonnateurs de disciplines. Nous remercions chaque coordonnateur de le renseigner avec la plus grande rigueur afin de permettre d'ajuster au mieux les convocations.

DNB

L'épreuve écrite de français du diplôme national du brevet est définie au **B.O.E.N. n°1 du 4 janvier 2018** :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=122780

Nouvelles Epreuves Anticipées de Français

Les épreuves sont définies par la note de service 1910625N consultable à l'adresse suivante :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/67/9/NDS_Epreuve_anticipee_francais_2020_1103679.pdf

L'écrit des épreuves anticipées de français offre le choix entre différents types de travaux d'écriture, liés aux objets d'étude du programme.

Pour le baccalauréat général : un commentaire ou une dissertation.

Le sujet zéro <https://eduscol.education.fr/cid141765/sujets-zero-bac-2021.html> propose un exemple de dissertation.

Pour le baccalauréat technologique : un commentaire ou une contraction de texte suivie d'un essai.

Le sujet zéro présente une contraction de texte suivie d'un essai.

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Annales_zero_BAC_2021_1e/50/8/S0BAC21-1e-EA-francais-contraction_essai_1156508.pdf

Un vade-mecum académique explicitera les modalités de l'évaluation au regard des principes d'équité qui doivent régir nos pratiques dans un cadre réglementaire.

Enseignements de spécialité et E3C : HLP et LLCA

Deux séries d'épreuves communes de contrôle continu sont organisées en classe de première à partir de l'année 2019-2020. Ces épreuves portent d'une part sur des enseignements communs et d'autre part sur l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première. Pour les

enseignements de spécialité « Humanités, littérature et philosophie » et « Littérature et LCA », les épreuves sont définies par la note de service 191972N :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/68/1/NDS_Spe_Fin_1ere_voie_generale_11_03681.pdf

Des sujets zéro sont en ligne sur EDUSCOL :

<https://eduscol.education.fr/cid141765/sujets-zero-bac-2021.html>

Les sujets seront disponibles en ligne sur la BNS (banque nationale de sujets). L'organisation des épreuves dans les lycées se fera sous la responsabilité des chefs d'établissement, dans un souci de cohérence et d'harmonisation académique.

4 — La formation

- **Formation initiale**

L'académie accueille toujours un grand nombre de professeurs stagiaires dont la plupart sont affectés en établissement sur un service à mi-temps et bénéficient d'une formation initiale pensée et mise en œuvre en collaboration avec l'INSPE (Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education), le mardi après-midi, le mercredi et le jeudi. Les stagiaires affectés à plein temps reçoivent une formation adaptée, assurée par la DAFPEN.

La formation et l'évaluation des fonctionnaires stagiaires s'appuient sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, défini par le **B.O.E.N. n°30 du 25 juillet 2013** et consultable à l'adresse suivante : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=29743

- **Formation continue**

L'offre globale et unique de formation est en ligne sur le site académique. Les inscriptions sont possibles **jusqu'au 27 septembre 2019**.

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ma-carriere/formation-continue/se-former>

Nous attirons particulièrement votre attention sur les formations LLA (Lettres et Langues Anciennes), notamment celles consacrées à la réforme du lycée, mais aussi les formations MDL (Maîtrise De la Langue) et EAC (Education Artistique et Culturelle), ainsi qu'un document visant à faciliter vos démarches d'inscription.

Nous vous rappelons qu'il vous est par ailleurs possible, tout au long de l'année, de mobiliser, via votre chef d'établissement, des formations d'équipes en établissement, regroupées sous l'intitulé FT (Formation Territoriale).

- **Séminaire sur la Maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme**

Le sixième séminaire académique se tiendra dans l'académie Montpellier au cours du second trimestre 2020. Ces deux jours d'échanges entre degrés, cycles et disciplines permettront de croiser les regards et de mutualiser les ressources constituées dans le cadre de la maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme.

Les actes des précédents séminaires sont accessibles en ligne sur le site M@gistère dédié, accessible à tous les professeurs de l'académie :

<https://magistere.education.fr/ac-montpellier/course/view.php?id=3861>

Le groupe de travail interdisciplinaire et inter-degrés MDLPI a conçu un fascicule permettant à tous les membres de la communauté éducative de repérer et identifier les difficultés de certains élèves qui n'acquièrent pas les compétences de base à la fin du collège ; le fascicule comprend également des propositions pédagogiques dont l'exploitation au quotidien permet de prévenir l'illettrisme. Les professeurs de lettres sont bien évidemment à la pointe de ce combat, mais ils doivent pouvoir s'appuyer également sur la collaboration de tous.

- **Séminaire académique Français Langue Seconde**

Cette troisième édition partagera et construira des outils destinés à renforcer l'inclusion des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et enfants de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV) dans toutes les communautés éducatives de notre académie. Le séminaire, qui se déroulera en

janvier 2020, sera consacré à la prise en compte éthique, didactique et pédagogique des élèves allophones dans les dispositifs spécialisés et les classes.

Les actes des trois premiers séminaires FLS sont consultables à l'adresse suivante : <https://disciplines.ac-montpellier.fr/lettres/tags/francais-langue-seconde>.

- **Lettres et numériques : le L@bo L**

Le L@bo L poursuit ses activités d'expérimentation et de formation sur le numérique pédagogique. Les travaux académiques consacrés au centenaire de la mort de Guillaume Apollinaire ont été un réel succès. Vous trouverez de nombreuses contributions d'élèves sur :

<https://disciplines.ac-montpellier.fr/lettres/actualites/apollinr18/apollinr18-productions-du-9-novembre-2018> (se munir de ses identifiants académiques).

Une collection de ressources pédagogiques est mise à jour régulièrement sur le site des Lettres par Anne Veghte, notre interlocutrice académique pour le numérique :

<https://disciplines.ac-montpellier.fr/lettres/oudipo/l-bo-l/collection-de-ressources-pour-enseigner-les-lettres-avec-le-numerique>

Enfin, dans le cadre de la refonte des sites pédagogiques de l'académie, le site des lettres est appelé à disparaître sous sa forme actuelle. Nous vous informerons dès que le nouveau portail pédagogique sera ouvert.

5 — Les actions éducatives, artistiques et culturelles

- **Devoirs faits**

La mise en œuvre du dispositif « Devoirs faits » se poursuit et s'enrichit des expériences et expérimentations menées dans les différents collèges de l'académie. La présentation du dispositif ainsi que des ressources sont disponibles en ligne sur le site du ministère :

<https://www.education.gouv.fr/cid118686/devoirs-faits-un-temps-d-etude-accompagnee-pour-realiser-les-devoirs.html&xtmc=devoirsfaits&xtnp=1&xtr=1>

Au-delà de l'impératif d'équité qui le nourrit, « Devoirs Faits » se révèle être, pour les professeurs impliqués, un formidable moyen de comprendre les stratégies et procédures que les élèves utilisent dans leur travail personnel, et permet de repenser le travail dans la classe et hors la classe.

Les professeurs de Lettres pourront trouver les préconisations du groupe de travail académique sur l'intranet « accolad » :

<https://accolad.ac-montpellier.fr/browser/download/7af213b3-c8c1-453e-a5c3-8c62e9c65938>

- **Quart d'heure lecture**

Depuis la rentrée 2019, un nombre important d'écoles et de collèges a mis en place le dispositif intitulé « quart d'heure lecture ». Il est vivement encouragé par la DGESCO et a fait l'objet d'un bilan académique communiqué à Madame la Rectrice et au ministère en juillet. Plus de 400 écoles, collèges et lycées ont organisé un temps de lecture obligatoire pour tous, dans des contextes divers, selon des modalités propres, pour certains, parfois, depuis des années. Le quart d'heure de lecture a, dans la plupart des cas, un effet bénéfique sur le climat scolaire et, très souvent, permet de fidéliser à la lecture des élèves auparavant petits lecteurs.

Les professeurs de lettres et les professeurs documentalistes sont les pivots d'un dispositif qui, pour réussir, nécessite l'adhésion de toute la communauté éducative. Nous vous encourageons vivement à en proposer l'expérimentation au CA de votre établissement, si ce n'est déjà fait.

- **Écritures créatives**

Nous vous proposons de participer à différentes actions, impulsées par l'inspection de Lettres et la DAAC, qui impliquent, forment et motivent les élèves et leurs enseignants.

- **Le Florilège international des écrivains en herbe de langue française**

Soutenu par le Ministère de l'Education nationale, l'Organisation Internationale de la Francophonie et la Fédération Internationale des Professeurs de Français, le Florilège valorise les textes littéraires de qualité composés par les élèves en les publiant par voie numérique et papier. Lors de

la dernière Comédie du Livre (<https://comediedulivre.fr/>) a été célébré le 10^{ème} anniversaire du Florilège et de l'Académie du Livre, parrainés par le sociologue et philosophe Edgar Morin.

Pour contribuer :

www.ac-montpellier.fr/florilege

<http://disciplines.ac-montpellier.fr/lettres/vous-edite/florilege>

Discours *Florilège* d'Edgar Morin :

<https://www.youtube.com/watch?v=xXamzWpQ0nk&t=27s>

Vidéo sur le *Florilège* :

<https://www.youtube.com/watch?v=RFkAya9LJ3c&feature=youtu.be>

- **Le nouvel appel à contribution littéraire *Ecriv'E.N. (2019-20)***

L'objectif est de susciter et de partager des textes littéraires non publiés d'adultes membres de l'Education nationale, en activité ou non. Des comités de lecture intercatégoriels - Education nationale et chaîne du livre - continueront à évaluer les manuscrits proposés à la publication. Le prochain appel sera lancé en octobre.

<http://disciplines.ac-montpellier.fr/lettres/vous-edite/ecriv-e-n>

- **Le cinquième concours mondial d'écriture créative collective Florilège - FIPF (Fédération internationale des professeurs de français)** a pour thème : « Partage ». Les textes devront être envoyés avant le 30 avril 2020. Règlement: <http://cflm.fipf.org/actualite/partage-la-5eme-edition-du-concours-mondial-decriture-creative-collective-florilege-fipf>. Pour découvrir les lauréats de l'édition 2018-2019, dont plusieurs classes de notre académie : <http://cflm.fipf.org/actualite/palmars-de-la-4eme-edition-du-concours-florilege-fipf-2019-present>

- « **Ces élèves (qui) nous élèvent** » est un dispositif dont l'objectif est de recueillir, de diffuser et d'étudier des témoignages d'éducateurs et de pédagogues parlant des élèves qui ont joué un rôle déterminant dans leur carrière. L'enjeu est fort, en cette période de questionnements éducatifs. Pour s'informer et contribuer :

<http://www.ac-montpellier.fr/pid37633/ces-eleves-qui-nous-elevent.html>

- « **M(au)teurs** » est un dispositif académique innovant qui propose à tous les jeunes et adultes d'une communauté éducative (collège, lycée) ou d'un réseau pouvant impliquer des écoles, de participer à un projet fédérateur d'écriture créative personnelle ou collective, éventuellement associé à d'autres productions artistiques, autour d'une thématique simple, stimulante et fédératrice, dont le choix est fait en relation avec le projet d'établissement ou de réseau, les objectifs disciplinaires et transversaux des programmes, les parcours citoyen, artistique et culturel. Une formation territoriale est proposée dans le PAF.

- **Le dispositif *Alter Égaux***

<http://disciplines.ac-montpellier.fr/lettres/vous-edite/alter-egaux-appel-contribution>

Depuis 2015, ce dispositif académique propose aux enseignants un cadre pour impulser des initiatives locales de projets scolaires d'écriture et de partage de la parole avec les personnes en situation de pauvreté. Cette initiative académique est portée par des professeurs qui responsabilisent leurs élèves au sein des communautés éducatives, par des associations qui facilitent le rapprochement avec les plus démunis et par des écrivains et artistes qui guident l'expression vers une création commune. Une demi-journée de rencontre et d'échanges réunissant des associations et des professeurs engagés ou souhaitant s'engager dans le dispositif sera organisée prochainement.

<https://disciplines.ac-montpellier.fr/lettres/vous-edite/alter-egaux-appel-contribution-2018>

- **Concours d'éloquence**

- **Pour les lycéens, les académies de Montpellier et de Toulouse organisent cette année encore un concours d'éloquence** sur le thème de l'Europe. Ce concours propose aux lycéens de

seconde générale et technologique et de seconde et première professionnelles de s'approprier de façon vivante et active les valeurs de la République, par l'exercice de la plaidoirie. Les lycées recevront prochainement le règlement de cette opération.

- **Pour les collégiens, le concours sur les droits fondamentaux, organisé pour la quatrième année par la Ligue de Droits de l'Homme et le rectorat**, a invité des équipes d'élèves à jouer sur le thème de l'article 1 de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». Ces rencontres entre collégiens sont préparées par leurs enseignants et des professionnels de la justice. La finale 2019, qui s'est déroulée le jeudi 16 mai 2019 au tribunal de grande instance de Montpellier, a consacré l'équipe du collège Foncarrade, de Montpellier et celle du collège Henry IV de Béziers : <http://www.ac-montpellier.fr/cid142066/4e-concours-academique-sur-les-droits-fondamentaux.html>. Les collèges recevront prochainement les informations concernant la cinquième édition de ce concours. Nous encourageons les professeurs de lettres à s'inscrire dans ces démarches qui non seulement permettent de sensibiliser les élèves à des questions fondamentales, mais leur donnent également l'occasion de travailler des compétences sociales et langagières à travers l'oral.

- **Les Rencontres Cléopâtre**

Fortes de leur succès, « Les Rencontres Cléopâtre », organisées par l'ARELAM, sont reconduites et se dérouleront le 26 mai 2020 sur le site archéologique d'Ambrussum. Ce concours est ouvert aux élèves de latin ou de grec et vise à promouvoir de manière ludique et intelligente les enseignements dispensés en langues anciennes, dans les domaines de la langue, de la civilisation et de l'archéologie. Le matin, les élèves, répartis en équipes, visiteront le site puis concourront par équipe avant de présenter l'après-midi leurs projets artistiques. Les professeurs intéressés peuvent déjà s'inscrire à la journée de préparation et de formation proposée au Plan Académique de Formation qui sera animée par Mireille SANCHEZ le jeudi 12 décembre à Lunel.

6 — L'évolution et l'accompagnement de la carrière

- **Formation promotionnelle**

Les concours externes et internes constituent une perspective stimulante d'évolution dans une carrière d'enseignant. Nous invitons chacun d'entre vous à consulter la richesse des programmes proposés :

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98492/programmes-concours-enseignants-session-2020.html>

Vous tirerez également grand profit de la consultation des rapports de jurys.

Les inscriptions aux concours de la session 2020 ont lieu du 10 septembre 2019, à partir de 12 heures, au 10 octobre 2019, à 17 heures (heure de Paris).

- **Certification complémentaire**

L'examen de la certification complémentaire permet à des enseignants stagiaires ou titulaires de valider des compétences particulières ne relevant pas du champ de leur concours de recrutement. Quatre secteurs disciplinaires vous concernent :

- Arts (options cinéma et audiovisuel, danse, histoire de l'art, théâtre)
- Français langue seconde
- Enseignement en langue des signes française
- Langues et culture de l'antiquité, en grec ou en latin

Dans le cadre de votre préparation, nous vous recommandons, comme pour tout examen ou concours, de prendre connaissance avec attention des rapports de jury, disponibles en ligne sur le site de l'académie à l'adresse suivante :

<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/ma-carriere/deroulement-et-evolutions-de-carriere/certifications-professionnelles-et-validations-de-competences/certifications-complementaires>

La note de service n° 2018-041 du 19 mars 2018 a institué la **certification complémentaire « Langues et Cultures de l'antiquité »**, dont l'objectif est de « favoriser au sein des établissements scolaires une offre complémentaire d'enseignement des langues anciennes là où le recrutement de professeurs de lettres classiques issus des concours ne suffit pas à couvrir les besoins ».

Cette certification concerne donc des professeurs qui peuvent justifier d'un bon niveau universitaire en latin et/ou en grec. La circulaire et les rapports de jury sont consultables sur le site académique.

Voir la note de service n° 2018-041 du 19 mars 2018:

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=127432

Télécharger le vade-mecum sur Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/lettres/actualites/actualites/article/vademecum-certification-complementaire-langues-et-cultures-de-lantiquite.html>

- **Le PPCR**

Cette année, le cadre du PPCR évolue. Vous serez avertis de la visite de l'inspecteur quinze jours au minimum à l'avance par une convocation éditée via l'application SIRHEN. Cette convocation précisera le jour et l'heure de l'inspection, suivie d'un entretien, ainsi que le jour et l'heure de l'entretien avec le chef d'établissement.

<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Nous vous invitons à préparer ce rendez-vous de carrière en vous appuyant sur le document de référence de l'entretien :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/09_-_septembre/21/0/2017_document_aide_carriere_enseignants_V2_804210.pdf

Nous vous précisons qu'en cas de mutation inter-académique, les données I-PROF (CV, formations) ne sont pas automatiquement transférées par les services compétents. Il appartient alors aux professeurs de demander, dès que les résultats de mutation sont connus, le transfert de ces données depuis l'académie d'origine vers l'académie d'accueil.

L'équipe des IA-IPR de Lettres vous souhaite une excellente année scolaire 2019-2020.

Jean-Yves Bouton Audrey Clerc Céline Escolan Frédéric Miquel Agnès Vrinat-Jeanneau



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Madame Marie-Noëlle GRENIER-LENCLOS,
Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale
d'Education musicale et de Chant Choral

A

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'Education musicale et de Chant choral

S/C de Mesdames et Messieurs
les Chefs d'Etablissements

Inspection Pédagogique
Régionale

Dossier suivi par
Marie-Noëlle Grenier-Lenclos
04 67 91 45 25

[marie-noelle.grenier@
ac-montpellier.fr](mailto:marie-noelle.grenier@ac-montpellier.fr)

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Lettre de rentrée Éducation musicale et chant choral

Chers collègues,

J'espère que vous avez passé d'agréables et reposantes vacances et tiens à vous souhaiter une excellente année scolaire riche en réussites personnelles et professionnelles. Je suis en outre heureuse d'accueillir les professeurs rejoignant l'académie de Montpellier.

La présente lettre constitue la déclinaison disciplinaire de la lettre de rentrée commune à l'ensemble des inspecteurs de l'académie de Montpellier qui, à l'image des années précédentes, vous est adressée conjointement.

La présente année scolaire est notamment marquée par la poursuite de la mise en œuvre de l'EFCC (Enseignement Facultatif de Chant Choral), avec prise en compte dans l'évaluation au DNB, la 3ème année du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) et la mise en œuvre de la réforme des lycées.

Comme les années antérieures, les pratiques pédagogiques se trouvent plus que jamais au cœur des préoccupations de cette nouvelle année scolaire, au sein du nouveau projet d'académie, qui guide chacun de vos établissements d'exercice, ainsi que l'ensemble des modalités de travail qui viennent les renforcer, dans le cadre de la pédagogie de projet et de la pédagogie différenciée. Chacun est invité à expérimenter, à innover, afin de faire évoluer ses pratiques dans l'intérêt de nos élèves. La réflexion concernant les pratiques d'évaluations, à la fois individuelle et collective, et leur évolution dans nos pratiques professionnelles sont également fondamentales.

Pratique du chant choral au sein de l'EFCC (Enseignement Facultatif de Chant Choral)

Un nouvel enseignement facultatif est depuis la rentrée 2018 proposé aux élèves, évalué, et fait partie des priorités de notre Ministère. Il vous est demandé de connaître le vademecum et les programmes de l'EFCC publiés en août 2018. En marge des objectifs musicaux poursuivis, force est de constater que ce vecteur original développe de nombreuses compétences transversales ciblées par le socle commun. Dans chaque collège où il rayonne, l'EFCC sert – dans la continuité comme dans la durée – les ambitions d'une égalité des chances pour tous en matière d'éducation artistique et culturelle, mais aussi de développement des compétences sociales et civiques des adolescents au moyen :

- des projets inter-disciplinaires, inter-cycles et inter-degrés réunissant plusieurs établissements (écoles, collèges, lycées) et la fréquentation par les élèves de scènes professionnelles du spectacle

- vivant (pratique de la scène en tant que choriste, ou spectateur de ses camarades)
- de la rencontre et la complicité avec des artistes, techniciens du son et de l'image
- de la fréquentation des lieux de diffusion du spectacle vivant et la découverte des métiers qui les animent

Rappel : l'EFCC peut désormais être pris en compte dans le contrôle continu au même titre que les langues pour le DNB (10 ou 20 points).

Je serai attentive à ce que chacun d'entre vous, qu'il soit professeur titulaire ou pas, veille en conséquence à mettre en oeuvre cet EFCC de 72 heures/ année dans son établissement, qu'il soit public ou privé. Il conviendra en outre d'essayer de davantage équilibrer les effectifs entre les filles et les garçons au sein de cet enseignement sur les 4 niveaux du collège.

Je ne peux qu'encourager les professeurs d'Education musicale exerçant en collège et/ou en lycée à nouer des projets pédagogiques entre leurs établissements, dans et hors de la classe. Les opportunités de productions musicales communes et de rencontres artistiques qu'offre spécifiquement l'enseignement du chant choral sont nombreuses. Ces projets donnent ensuite lieu à restitution en cours et/ou en fin d'année scolaire, et permettent d'y puiser des extraits (vidéo par exemple) lors de la Rentrée en Musique suivante.

L'Association Régionale pour l'Expansion des Chorales et Orchestres Scolaires (A.R.E.C.O.S.) a été créée pour promouvoir les chorales et ensembles instrumentaux des établissements de l'Académie et pour aider à la mise en oeuvre de rencontres chorales inter-établissements. Association agréée par le Rectorat, l'A.R.E.C.O.S. propose aux établissements qui le souhaitent une aide aux projets qui peut être formalisée par une convention, et prendre diverses formes : subvention, aide aux transports, prêt de matériel, conseil et assistance pour l'élaboration et la gestion du budget, la communication, etc. Pour inscrire votre projet de rencontre chorale dans la programmation 2019-2020, contactez Anne BALSSELLS, président de l'Association : anne.balsells@ac-montpellier.fr. Un courriel vous a été adressé récemment à son sujet par le biais de la liste académique de diffusion.

PPCR et accompagnement des carrières des enseignants

Je vous rappelle que l'entrée en vigueur du PPCR modifie les finalités des visites et inspections menées pour les personnels titulaires.

- PPCR : accélération potentielle de la carrière lors du rendez-vous carrière au 6ème, au 8ème échelon, ou au 9e échelon, avec avis académique : vous serez averti(e) sur votre messagerie académique avant les congés d'été pour un RV qui aura lieu au cours de l'année scolaire suivante, avec un délai de quinze jours calendaires entre l'annonce de la venue de l'IA-IPR et la visite effective (observation suivie d'un entretien visant à apprécier l'évolution de l'ensemble de la carrière de professeur(e)).
- Visite d'accompagnement individuel et/ou collectif : une ou des visites en classe réalisée(s) par moi-même ou la professeure chargée de mission d'inspection, Madame Sylvie JACQUET. Cette visite peut être demandée par les professeurs eux-mêmes ou initiée par l'inspection pédagogique afin d'apporter des conseils de nature didactique et pédagogique particulièrement importants avant et entre les différents rendez-vous carrière, mais qui naturellement peuvent être proposées un autre moment de la carrière. Elle est déconnectée de tout avancement et donne lieu à l'émission d'un rapport de visite d'accompagnement. Afin que ces visites puissent être véritablement efficaces, l'idée est d'élaborer un retour réflexif sur la mise en application des conseils donnés pendant les entretiens présents dans les rapports d'inspection antérieurs, et décrire les résultats obtenus par la modification des pratiques pédagogiques spécifiques.
- Pour les personnels contractuels, des visites d'inspection sont assurées afin d'apporter des conseils didactiques et pédagogiques, de gestion de classe, visant à améliorer ses pratiques professionnelles. Comme évoqué précédemment, une évolution des pratiques tenant compte des conseils prodigués est attendue entre les différentes visites.

Enseignement de la musique au lycée

La réforme entre en vigueur cette année en Seconde et en Première du lycée EGT, les élèves de Terminale faisant partie de la dernière promotion qui relèveront d'une série. C'est aussi la mise oeuvre de la série S2TMD rénovée (ex TMD).

Je vous joins ci-dessous un lien précisant les modalités du contrôle continu à compter de la session 2021 du baccalauréat.

https://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwimtzLkKDkAhXGzIUkHZrbC58QFjAAegQIARAB&url=https%3A%2F%2Fwww.education.gouv.fr%2Fpi-d285%2Fbulletin_officiel.html%3Fcid_bo%3D144063&usq=AOvVaw15ngupkOQx_vdx1dP64Z-b

Pour la session 2020, les œuvres retenues dans ces programmes ne sont pas réservées à l'enseignement en lycée, mais ont également été choisies pour les opportunités d'exploitation pédagogique qu'elles offrent au collège.

Comme les années précédentes, et ce pour la dernière année, je ferai appel à un grand nombre d'entre vous pour assurer le déroulement des épreuves de l'option facultative de Musique au baccalauréat, et je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

- La connaissance des œuvres de ce programme et des problématiques qu'elles irriguent s'impose d'elle-même à chacun d'entre vous.
- Je vous communiquerai dès que j'en aurai connaissance les dates de l'épreuve dans notre académie, dès qu'elles auront été validées par Madame la Rectrice. Je vous rappelle que les dates sont fixées par rapport au calendrier ministériel concernant d'abord les épreuves obligatoires, puis les épreuves facultatives.
- La participation aux jurys fait partie des obligations de service et fonctionne dans la plupart des cas sur l'alternance entre les professeurs d'une année sur l'autre, excepté dans les centres où peu de professeurs exercent, limitant par la même occasion les possibilités de rotation.
- Seules les absences justifiées par l'envoi d'un arrêt maladie prescrit par le médecin en date du jour de l'épreuve à faire parvenir par voie hiérarchique au responsable de l'organisation de l'épreuve à la DEC du Rectorat seront autorisées.

Les programmes limitatifs ont été publiés au BO n° 18 du 02 mai 2019 et sont reproduits ci-après.

Musique - Enseignement de spécialité série L

Les œuvres et thèmes de référence pour l'année scolaire 2019-2020 et la session 2020 du baccalauréat - enseignement de spécialité musique - série L - sont présentés ci-dessous. Leur découverte puis leur connaissance sont éclairées par l'étude des quatre grandes questions précisées par le programme d'enseignement de la classe terminale :

- La musique, le timbre et son ;
- La musique, le rythme et le temps ;
- La musique, l'interprétation et l'arrangement ;
- La musique, diversité et relativité des cultures.

Cet ensemble d'œuvres visant la préparation des candidats à l'épreuve du baccalauréat ne peut cependant « circonscrire le travail mené au titre du programme d'enseignement, le professeur en alimentant l'étude par un choix diversifié de références musicales supplémentaires et complémentaires » (extrait du programme fixé par l'arrêté du 21 juillet 2010, B.O. spécial n° 9 du 30 septembre 2010). Ces références supplémentaires permettent également au candidat de nourrir son devoir écrit et d'enrichir sa prestation orale au moment de l'épreuve.

En outre, le travail conduit sur ces œuvres de référence s'inscrit dans le développement des trois champs de compétences qui, en terminale comme aux niveaux précédents, structurent la progression des apprentissages :

- Percevoir la musique : développer l'acuité auditive au service d'une connaissance organisée et problématisée des cultures musicales et artistiques dans le temps et l'espace ;
- Produire la musique : pratiquer les langages de la musique afin de développer une expression artistique maîtrisée, individuelle ou collective ; diversifier les pratiques et les répertoires rencontrés ;
- Penser la musique dans le monde d'aujourd'hui.

Si certaines de ces œuvres de référence seront plus appropriées pour approfondir l'une ou l'autre des « grandes questions » du programme d'enseignement ou alimenter opportunément le développement

d'un des champs de compétences, toutes gagneront à être éclairées par la diversité des questionnements qui nourrissent, tout au long de l'année de terminale, la progression des élèves.

- Johann Sebastian Bach: Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit, BWV 106, (Actus Tragicus) :
 - Sonatina ;
 - Chœur : Gottes Zeit ist die allerbeste Zeit ;
 - Aria (tenor) : Ach, Herr, lehre uns bedenken ;
 - Aria (basse) : Bestelle dein Haus ;
 - Chœur : Es ist der alte Bund.
- Felix Mendelssohn : Octuor à cordes, Mi b majeur, op20, Allegro moderato ma con fuoco (14'27)
- John Adams : Short Ride in A Fast Machine

Musique - Option facultative toutes séries

Les œuvres qui suivent sont des références pour l'évaluation des élèves au baccalauréat, mais ne sauraient constituer l'ensemble des œuvres rencontrées et étudiées durant l'année. « Celles-ci sont bien plus nombreuses, certaines étant abordées par la pratique d'interprétation, d'arrangement ou encore de (re)création/manipulation, d'autres l'étant par l'écoute, la sensibilité, le commentaire et l'analyse auditive. » (extrait du programme fixé par l'arrêté du 21 juillet 2010, B.O. spécial n° 9 du 30 septembre 2010)

- Ludwig van Beethoven : Symphonie n° 5, ut mineur, op. 67
- Max Richter : Album Recomposed by Max Richter : Vivaldi, the Four Seasons (extraits)
Spring 1 (2'32) - Summer 3 (5'01) - Autumn 2 (3'08) - Winter 1 (3'01) - Shadow 3 (3'33)

DAAC

Pour l'année 2019-2020, la professeure chargée de mission Musique et Musiques actuelles auprès de la DAAC est Madame Marie ZALCZER.

L'offre partenariale des services éducatifs

Orchestre et Opéra de Montpellier Languedoc-Roussillon

De nombreuses actions prennent appui sur les services éducatifs de l'orchestre et de l'Opéra de Montpellier (accès à certaines répétitions, visites de l'Opéra, préparations en classe, ateliers vocaux, etc).

Contact Orchestre : France SANGENIS : France.Sangenis@ac-montpellier.fr

Contact Opéra : Guilhem ROSA : Guilhem.Rosa@ac-montpellier.fr

Jazz à Junas

L'association Jazz à Junas programme tout au long de l'année des concerts d'artistes internationaux. Le service éducatif propose d'accompagner les projets artistiques et classes à PAC liées au jazz : rencontres avec des artistes, ateliers ponctuels de pratique musicale (improvisation, percussions, etc.) ou tout autre projet.

Contact : Antony-Guy Saumande antony-guy.saumande@ac-montpellier.fr jazz.junas@wanadoo.fr

Retrouvez davantage d'informations sur la page :

<http://pedagogie.ac-montpellier.fr/musique/infos/partenaires/jazzajunas/jazzajunas.htm>

Théâtre de l'Archipel

CONTACTS:

Professeur chargé de mission: pierre.branchi@ac-montpellier.fr

Plan Académique de Formation (I-PAF)

J'attire votre attention sur l'extrême importance de la formation continue, fondamentale pour chacun d'entre vous, dans une logique de formation tout au long de la vie, à l'image de nos élèves. Chacun prendra soin de consulter également les nombreuses offres du PAF pour trouver des réponses à des demandes plus ciblées de formations transversales. Un tiré à part accessible depuis Accolad vous permet d'accéder à une vision globale de l'offre de formation par avec du nouveau projet d'académie.

Pour l'année 2019-2020, voici ci-dessous les dispositifs concernant notamment l'Education musicale.

19A0110222 Cercle d'études numérique (public désigné)

19A0110223 Direction de chœur au service de projets inter-degrés et de la création

19A0110224 Pilotage des rencontres chorales inter-degrés et inter-établissements et formation de formateurs (public désigné)

19A0110225 L'outil numérique en Education musicale

19A0110221 Education musicale : prévention et optimisation du potentiel vocal parlé et chanté chez l'enseignant

19A0110434 Construire des projets EAC autour de l'Opéra de Montpellier

Certification en DNL

Réglementation

- o Arrêté du 23 décembre 2003 modifié
- o Note de service n°2009-188 du 17 décembre 2009 (Bulletin officiel n°48 du 24 décembre 2009)
- o Note de service n°2004-175 du 19 octobre 2004 (Bulletin officiel n°39 du 28 octobre 2004)

La certification complémentaire permet à des enseignants des premier et second degrés, titulaires ou stagiaires, de valider des compétences particulières ne relevant pas du champ de leur concours de recrutement.

Il existe 4 secteurs disciplinaires :

- 1 - Arts (options cinéma et audiovisuel, danse, histoire de l'art, théâtre)
- 2 - Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique
- 3 - Français langue seconde
- 4 - Enseignement en langue des signes française

Pour la certification, il existe une formation intitulée « Devenir autonome en langue vivante » et une journée de présentation de cette certification complémentaire en langue vivante, et le dispositif est le suivant : 19A0110397 commun à la présentation de cette certification.

Pour consulter les dispositifs offerts et vous inscrire individuellement, il suffit de vous connecter sur votre espace Accolad à partir du site académique. Les inscriptions individuelles pour les formations sont ouvertes jusqu'au 27 septembre 2019.

Rappel : les professeurs des établissements privés peuvent s'inscrire à l'adresse précitée, selon le même calendrier.

En attendant le plaisir de vous rencontrer, je vous souhaite à tous une excellente année scolaire.

Bien cordialement,

Marie-Noëlle Grenier-Lenclos



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Inspection Pédagogique
Régionale

Dossier suivi par :

Jean-Pierre DELORME

Christian LAURENT

Thierry MONIN

Inspecteurs d'Académie

Inspecteurs Pédagogiques

Régionaux

en sciences et techniques

industrielles

Rectorat

31, rue de l'Université

CS 39004

34064 Montpellier

cedex 2

L'Inspection Pédagogique Régionale
des sciences et techniques industrielles
à

Mesdames et messieurs les professeurs SII

S/C de

Madame, Monsieur le Proviseur

Madame, Monsieur le Directeur

Lettre de rentrée SII

Cette présente lettre s'inscrit dans le cadre éducatif national en cohérence avec le nouveau projet d'académie 2019 - 2023. Elle préconise les orientations que l'Inspection Pédagogique Régionale des sciences et techniques industrielles souhaite donner pour les enseignements technologiques industriels au lycée.

1 – Le contexte national.

Cette rentrée scolaire est particulièrement dense puisqu'elle introduit la réforme du lycée général et technologique en classe de première ainsi que la transformation de la voie professionnelle.

Sur le plan législatif, la loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 « **pour une école de la confiance** » introduit de profonds changements dans le paysage éducatif. L'économie générale de cette loi est articulée autour de 5 axes :

- Garantir les savoirs fondamentaux pour tous
- Innover pour s'adapter aux besoins des territoires
- Améliorer la gestion des ressources humaines
- Simplifier le système éducatif
- Dispositions diverses

La rentrée 2019 se veut pleinement inclusive afin d'offrir à chaque élève en situation de handicap une rentrée similaire à celle de tous les autres élèves. Pour ce faire, un grand service public de l'école inclusive est mis en place dès cette rentrée avec la mise en œuvre des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé).

2 – Le contexte académique.

Cette rentrée verra la mise en œuvre du nouveau projet d'académie 2019 – 2023. Celui-ci est décliné autour de 4 axes structurants :

- Promouvoir une école républicaine, citoyenne, inclusive, équitable et ouverte.
- Garantir à chaque élève l'acquisition du socle commun, un parcours scolaire et universitaire ambitieux et/ou une insertion professionnelle réussie.

- Développer la coopération entre les élèves, construire une équipe soudée et efficace avec les familles et les partenaires éducatifs.
- Développer sur l'ensemble du territoire académique une offre de services innovants de nature à répondre à l'ensemble des acteurs de l'éducation nationale et de leurs usagers.

3 – Contribution des enseignements technologiques industriels à la politique éducative.

sd'Le travail important mené ces dernières années dans le cadre des différentes réformes (STI2D, S-SI, BTS) a permis de développer une culture technologique transversale pour tous qui s'avère être un socle de connaissances essentiel pour la mise en œuvre des nouvelles spécificités au lycée.

Si les conditions d'apprentissage dans nos filières ont bien favorisé la mise en activité des élèves, il convient de renforcer le développement d'activités pédagogiques qui favorisent encore plus l'approche scientifique, le travail collaboratif mais aussi qui prennent en compte les différences entre les élèves.

3-1- la réussite des étudiants en STS

Les constats réalisés lors des jurys de BTS de la session 2019 font apparaître, comme les années précédentes, de grandes fragilités chez nos étudiants dans les épreuves écrites, qui ont des résultats faibles dans l'ensemble, avec de grandes disparités.

Cette année encore, dans toutes les formations de STS, l'accent devra être mis, pour tous les étudiants, sur leur préparation aux épreuves écrites.

3-2- La réussite des bacheliers technologiques STI2D dans l'enseignement supérieur

L'enseignement technologique doit contribuer à assoir les connaissances et compétences scientifiques, qui restent essentielles pour la réussite de nos bacheliers dans l'enseignement supérieur.

Nous rappelons à nouveau que des ressources en ligne sur Eduscol peuvent aider les équipes inter disciplinaires dans cette mise en œuvre

(<http://eduscol.education.fr/sti/seminaires/ressources-pluri-disciplinaires-sti2d>).

Un travail conséquent a également été développé par nos collègues de l'académie. Leurs productions sont en ligne sur le site académique

(<http://disciplines.ac-montpellier.fr/sii/la-liaison-sti2d-iut>).

La mise en place des nouveaux enseignements dans la voie technologique STI2D à cette rentrée 2019, doit permettre la construction d'un enseignement qui permettra à tous les élèves de réussir dans l'enseignement supérieur. C'est pour chacun de nous, au travers des journées d'accompagnement que nous piloterons, l'occasion de réinterroger nos pratiques pédagogiques.

Nous vous invitons à consulter les ressources à l'adresse suivante :

<https://eduscol.education.fr/cid143739/sti2d-bac-2021.html#lien2>

4 – La formation académique pour l'année scolaire 2019 – 2020.

La priorité des formations de cette année scolaire porte sur la réforme du lycée.

Amorcée l'an dernier au travers de différents regroupements, la formation se poursuivra dès le premier trimestre.

Certains d'entre vous ont déjà travaillé sur ces aspects et nous les en remercions. Les formations permettront, sur les 9 sites activés l'an dernier, d'assoir une progression didactique cohérente, de parfaire les séquences déjà élaborées, d'en construire d'autres et de nous

assurer que nos pratiques pédagogiques répondent aux exigences des enseignements de spécialité : innovation technologique, ingénierie et développement durable et sciences de l'ingénieur.

Comme chaque année d'autres formations pourront être mises en place au regard des besoins :

- Utilisation du logiciel Matlab ;
- Formations SysML ;
- Formations aux travaux en hauteur ;
- Formations aux logiciels « BIM » ;
- Formations « CISCO » ;
- Formations sur l'environnement ARDUINO.

5 – Participation aux concours nationaux.

La participation à ces concours conduit les élèves à se mobiliser autour de projets porteurs de sens et de motivation pour chacun et permet de développer une forte coopération entre eux. Ces projets permettent des activités qui sont en cohérence avec les contenus disciplinaires de nos programmes.

Nous ciblons tout particulièrement :

- Les Olympiades des sciences de l'ingénieur, ouvertes au S-SI comme au STI2D, pour lesquelles nous demandons à ce que chaque établissement propose au moins une équipe de chaque filière de formation. Nous précisons ici que la finale académique a mobilisé 34 équipes en mai 2019, qu'elle s'est déroulée à l'école POLYTECH à Montpellier et qu'elle a été encore une grande réussite.
- Le concours Batissiel, pour lequel nous demandons à chaque établissement qui propose la spécialité AC d'engager au moins une équipe
- technologiques.

Nous vous faisons pleinement confiance quant à votre implication dans la réussite de nos élèves, en cette rentrée scolaire qui voit la mise en place d'une réforme ambitieuse visant leur réussite dans l'enseignement supérieur.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux collègues qui rejoignent notre académie et nous vous souhaitons, à tous, une excellente rentrée scolaire.

Jean-Pierre DELORME
Christian LAURENT
Thierry MONIN



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux de SVT

Nicolas Caudron, Myriam Gaujoux, doyenne des IA-IPR, Marc Rosenzweig, CARDIE

Les chargés de mission d'inspection

Elodie Collomb, professeure au lycée Germaine Tillion, Castelnaudary

Ludovic Delorme, Délégué Académique au Numérique Adjoint 2D

Patrice Fabre, professeur au lycée Jean Monnet, Montpellier

Olivier Mégevand, professeur au lycée Déodat de Séverac, Céret

Mesdames et Messieurs Les professeurs du second degré

s/c de Madame ou Monsieur le chef d'établissement

**Inspection pédagogique
régionale
SVT**

Secrétariat
04 67 91 47 10

Fax
04 67 91 50 59

Courriel
ce.recipr@
ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

myriam.gaujoux@ac-montpellier.fr
nicolas.caudron@ac-montpellier.fr
marc.rosenzweig@ac-montpellier.fr

elodie.collomb@ac-montpellier.fr
ludovic.delorme@ac-montpellier.fr
patrice.fabre@ac-montpellier.fr
olivier.megevand@ac-montpellier.fr

Lettre de rentrée SVT

Nous vous souhaitons une excellente rentrée ainsi que la bienvenue à tous les enseignants arrivant dans notre académie.

Nous tenons aussi vous remercier pour votre investissement au travers des nombreuses actions que vous menez pour la réussite de vos élèves et dans l'accueil des enseignants stagiaires au sein de vos établissements.

Notre lettre de rentrée prolonge pour les Sciences de la vie et de la Terre, la lettre de rentrée commune à l'ensemble des disciplines et co-signée par tous les inspecteurs du second degré de l'académie. Nous vous encourageons donc à lire ces deux lettres complémentaires l'une de l'autre.

Dans le cadre de l'école du socle et du nouveau lycée, vous pouvez nous solliciter au sein de vos équipes sur l'ensemble des dispositifs, projets, enseignements pour lesquels vous souhaiteriez bénéficier d'un accompagnement par un des membres de l'équipe d'inspection. En lycée, nous poursuivrons l'accompagnement de la réforme par des temps d'animation mis en place dans le courant de l'année en direction des équipes.

Nous vous rappelons l'existence du site académique régulièrement mis à jour ainsi que celle de la liste de discussion accessible à tous les enseignants de SVT de l'académie :

Lien vers le site disciplinaire : <http://disciplines.ac-montpellier.fr/svt/accueil>

Lien vers l'abonnement à la liste de discussion :

<http://disciplines.ac-montpellier.fr/svt/inspection/echanger-entre-professeurs-de-l-academie-c-est-possible-avec-la-liste-de-discussion>

Cette liste vous permet de discuter entre vous, de partager des ressources ou de poser vos questions de manière informelle. S'y abonner comme s'en désabonner est très simple, avec son adresse académique.

En termes de formation, nous mettons en place cette année une nouvelle modalité territoriale à travers des centres-ressources en SVT dans chaque bassin. Ces centres, animés par des formateurs ont vocation à accueillir tous les professeurs des collèges et des lycées du bassin sur trois journées :

- la première, animée par l'inspection de SVT, sera consacrée à l'évaluation et aux programmes de terminale ;
 - la seconde permettra de travailler à partir de ressources construites avec des professeurs de l'Université de Montpellier sur les thèmes suivants : évolution, paléontologie et dynamique du globe ;
 - la thématique de la troisième journée sera laissée au libre choix de chaque bassin.
- Vous serez invités à chacune de ces trois journées dès que le calendrier sera finalisé.
Ce dispositif est consultable sur GAIA : **19A0110671** – FT – Ressources SVT par bassin.

Nous attirons également votre attention sur les formations suivantes disponibles et vous encourageons bien sûr à vous y inscrire dans le cadre de votre développement professionnel. Au sein des équipes disciplinaires, vous pouvez aussi vous partager les formations puis en mutualiser les contenus et les démarches au sein de votre établissement.

Les formations disciplinaires

- **19A0110665** – SVT : Enseignement spiralaire en cycle 4.
- **19A0110656** – SVT activités pratiques et démarche d'investigation au cycle 3 et 4.
- **19A0110905** – Rendre l'élève acteur de ses apprentissages en SVT module 1 (initiation).
- **19A0110907** – Rendre l'élève acteur de ses apprentissages en SVT module 2 (approfondissement).
- **19A0110904** – SVT : l'erreur un outil pour enseigner et apprendre, se tromper pour réussir.
- **19A0110036** – SV-STU – Préparation à l'agrégation interne.
- **19A0110035** – SVT – Préparation au CAPES interne.

Les formations pluridisciplinaires

- **19A0110660** – SVT-SPC : Enseigner une DNL en Sciences.
- **19A0110458** – SVT-SPC-SII : 6^{ème} mettre en place un enseignement intégré.
- **19A0110663** – PC-TECHNOLOGIE-SVT-Maths – concevoir et mettre en œuvre des tâches complexes et les intégrer dans des démarches de formation des élèves.
- **19A0110108** – MDL : Travailler la maîtrise de la langue – Devoirs faits.
- **19A0110100** – MDL : De l'oral à l'écrit dans toutes les disciplines.
 - Module : oral aux examens.
 - Module : apprentissage par l'écrit dans toutes les disciplines.
- **19A01101097** – MDL : De l'oral à l'écrit dans toutes les disciplines.
 - Module : L'oral pour apprendre et apprendre par l'oral.
 - Module : Articuler oral et écrit.
 - Module : Écrire dans toutes les disciplines.
- **19A0110173** – Éducation à la sexualité.
- **19A0110504** – SVT-SPC La sécurité au laboratoire en sciences.

Certaines de ces formations sont disponibles sous un format territorial, n'hésitez pas à constituer des équipes pluridisciplinaires pour en bénéficier au sein de votre établissement avec l'accord de votre chef d'établissement.

En sachant que vous avez tous à cœur la réussite de vos élèves, nous vous souhaitons une nouvelle fois une excellente année scolaire et nous vous assurons de notre volonté d'accompagnement.



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Monsieur Vincent Chevreux
IA-IPR de Sciences et Techniques Médico-sociales

A

Mesdames et Messieurs les professeurs de
Sciences et Techniques Médico-sociales et de
Biotechnologies option santé – environnement

S/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

Inspection pédagogique
régionale

Secrétariat
04 67 91 47 10
Courriel
ce.recipr@
ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

[vincent.chevreux@ac-
montpellier.fr](mailto:vincent.chevreux@ac-montpellier.fr)

Lettre de rentrée STMS

Cher.e.s collègues,

En ce début d'année scolaire, je souhaite la bienvenue aux collègues qui nous rejoignent et je profite de cette lettre de rentrée pour saluer le travail mené au cours de l'année 2018- 2019 par l'ensemble des professeurs de l'académie. Après une première année passée à vos côtés, c'est avec plaisir que je poursuis mon travail dans l'académie de Montpellier.

1. Les résultats aux examens de la session 2019 :

Le taux de réussite au baccalauréat ST2S, à la session 2019, est de 89,3 % pour l'académie de Montpellier.

A l'échelle nationale, le taux de réussite au baccalauréat ST2S est de 90,6 %

Pour le BTS ESF, le taux de réussite académique est de 78 %

Pour BTS SP3S, le taux de réussite académique est de 73 %

2. Le contexte de l'année 2019- 2020

Cette année est marquée, dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée, par une nouvelle organisation de la classe de seconde et de celle de première ST2S. La mise en œuvre de nouveaux programmes, l'introduction du contrôle continu ainsi que la mise en place de l'Enseignement Technologique en Langue Vivante (ETLV) marqueront également cette année.

En classe de seconde générale et technologique, le programme optionnel de santé et social entre en vigueur à la rentrée.

Pour la classe de première, nous mettons en œuvre le nouveau programme de Sciences et Techniques Sanitaires et Sociales, qui constitue un des trois enseignements de spécialité de la classe de première ST2S.

Au-delà de la classe de première, nous devons, comme cela était déjà le cas, construire notre enseignement dans la perspective du cycle terminal. Nous disposons pour cela, d'ores et déjà des nouveaux programmes de la classe de terminale, ainsi que des différents documents d'accompagnement publiés sur Eduscol <https://eduscol.education.fr/cid60808/ressources-st2s.html> Je rappelle par ailleurs que vous avez la possibilité d'inscrire vos élèves ou vos étudiants au *concours national 2019 – 2020 « les jeunes et la sécurité sociale »* dont vous trouverez les modalités d'inscription dans la circulaire, publiée au Bulletin Officiel du 27 juin 2019, à partir du lien suivant :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142328

Les inscriptions seront closes au 11 octobre 2019.

3. Les priorités pour l'année 2019 – 2020

Dans le cadre du projet académique, qui repose sur quatre axes essentiels :

- Les valeurs ;
- La performance ;
- La coopération ;
- La proximité ;

Nous travaillerons cette année à partir des priorités suivantes :

- Comment accompagner les élèves et les familles dans la réforme du baccalauréat ;
- Echanger, mutualiser, sur les approches pédagogiques à développer en lien avec les nouveaux programmes ;
- Mener une réflexion partagée sur la mise en œuvre de l'ETLV ;
- Mener une réflexion partagée sur les épreuves du baccalauréat 2021 ;
- Définir des stratégies d'équipe sur la question de l'évaluation de l'élève et de la construction de son parcours, dans le contexte de Parcoursup ;
- Poursuivre le travail engagé sur les projets d'équipe ;
- Impulser des temps de formation en BTS SP3S et ESF ;

4. Notre plan de travail

Plusieurs journées d'animation inscrites au PAF nous permettront de travailler sur certaines des priorités présentées ci-dessus.

Une première journée sera consacrée à la mise en œuvre du nouveau programme de première ainsi qu'à l'ETLV

Une seconde sera consacrée au programme de terminale ainsi qu'aux épreuves de la session 2021. Cette journée sera l'occasion d'aborder l'épreuve orale terminale, point essentiel de la réforme à l'œuvre.

Pour le BTS SP3S et le BTS ESF, deux journées d'animation sont inscrites au PAF sur le thème du plan de formation.

Au-delà de nos rencontres, je poursuivrai mes échanges avec vous via Magistère

Nathalie Ramel poursuit à mes côtés en tant que chargée de mission et restera mobilisée, en particulier, sur l'organisation des épreuves du baccalauréat.

Je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une excellente année scolaire 2019 - 2020

Vincent CHEVREUX,
IA-IPR Sciences Médico-Sociales et Biotechnologie Santé Environnement
Académies de Paris et de Montpellier (extension de mission)



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Lettre de rentrée Interlangue

Inspection pédagogique
régionale

Chères et chers collègues,

Affaire suivie par :

Stéphanie CIALONE
IA-IPR d'anglais
Coordonnatrice académique
des langues

Téléphone
04 67 91 45 74
Portable
06 27 10 09 55
Courriel

stephanie.cialone@ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Chaque début d'année scolaire est pour le corps d'inspection l'occasion de féliciter tous les professeurs lauréats des différents concours affectés dans l'académie de Montpellier et de souhaiter la bienvenue à tous les collègues entrants. Que tous les professeurs, titulaires et contractuels, soient remerciés pour leur contribution et leur travail auprès des élèves dont ils ont la charge. Nos remerciements s'adressent aussi aux professeurs qui accompagnent les collègues débutants et à tous ceux qui exercent dans la formation initiale et continue afin d'aider chacun à mettre en œuvre la politique d'enseignement des langues. Nous avons souvent l'occasion de constater les effets positifs de votre action sur la qualité des enseignements dispensés par tous les professeurs de l'académie de Montpellier.

Cette rentrée se fera sous le signe de la créativité : nouveau projet d'académie, nouveaux projets d'établissements, nouveaux programmes. C'est l'occasion de nous rappeler pourquoi nous devons nous rassembler autour de nos valeurs, créer de l'intelligence collective et faire communauté.

Cela nous invite à revisiter ensemble les pratiques pédagogiques, prendre du recul, analyser l'impact de notre action et le sens de nos missions.

S'inscrivant dans cette dynamique d'intelligence collective, l'inspection de langues vous propose de vous saisir du point d'étape de la réforme du collège et des réformes des lycées pour impulser des pratiques coopératives enseignantes à l'échelle des territoires. Des espaces collaboratifs sur m@gistère permettent de mutualiser les ressources produites et / ou d'en créer à plusieurs mains ; des temps réguliers d'échanges et/ou d'analyse de pratiques entre équipes de plusieurs établissements, des groupes viaéduc (réseau social professionnel des enseignants) sont l'occasion d'échanger, créer et débattre...

Partagez vos expérimentations et vos actions sur M.A.P.Educ (<https://mapeduc.ac-montpellier.fr/>) et faites-nous part de vos idées et projets innovants pour favoriser la coopération, la mutualisation et les échanges entre enseignants, entre équipes.

Notre objectif commun : construire avec les énergies et les idées de chacun afin d'avancer collectivement dans l'appropriation des nouveaux programmes et contextes de travail, la production de nouvelles ressources...

Transformation de la voie professionnelle

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=38697

La transformation de la voie professionnelle entre en vigueur à la rentrée 2019 avec :

- des nouveaux programmes en langues vivantes et lettres pour les classes de seconde baccalauréat professionnel, première année de CAP et BP (se référer au BO spécial n°5 du 11 avril 2019).

Attention : les modalités d'évaluation n'évoluent pas cette année.

- de nouvelles modalités d'enseignement pluridisciplinaire qui articulent les disciplines d'enseignement général aux enseignements professionnels (la co-intervention et la réalisation d'un chef d'œuvre).

La co-intervention est une modalité pédagogique innovante, dont les heures sont assurées par le professeur enseignant la spécialité professionnelle conjointement avec le professeur enseignant le français. Les établissements peuvent maintenir ou initier des séquences de co-intervention en langue vivante sur le volume complémentaire de leur dotation.

Rappelons également que l'article L314-2 de la loi pour l'école de la confiance permet toujours à des équipes, dans le cadre d'expérimentations locales et en accord avec le projet d'établissement, de développer parallèlement et sous réserve de l'autorisation préalable des autorités académiques, des initiatives d'enseignement en co-intervention mobilisant les langues.

Le chef d'œuvre est une réalisation concrète qui signe l'accomplissement des talents et des compétences d'un élève dans sa spécialité. Il est l'aboutissement d'un projet pluridisciplinaire construit, individuel ou collaboratif, qui mobilise l'enseignement professionnel de spécialité et une ou plusieurs disciplines d'enseignement général en fonction du chef d'œuvre travaillé. Il concerne les classes de première CAP pour l'année scolaire 2019-2020.

Le dispositif de consolidation, accompagnement personnalisé et préparation à l'orientation concerne les classes de CAP et de baccalauréat professionnel. Le contenu de cet accompagnement évolue progressivement : de la consolidation des enseignements en français et en mathématiques au bénéfice des élèves qui en ont besoin en seconde pour laisser place à l'accompagnement à l'orientation (l'insertion professionnelle, la poursuite d'études). L'accompagnement personnalisé est, lui, proposé à tous les élèves sur la durée totale du cycle.

Vous pouvez vous référer à l'ensemble des vade-mecum publiés sur Eduscol et nos sites disciplinaires.

L'école inclusive et la différenciation pédagogique

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=142545

La reconnaissance de la capacité d'apprendre et de progresser de tous les enfants est le principe même de l'école inclusive. La différenciation de la pédagogie, déjà pensée lors de la création du collège unique en 1975, concerne à la fois les élèves présentant des fragilités ou des difficultés mais aussi les élèves plus habiles. Plus que de lutter contre l'échec scolaire, la finalité de la différenciation est d'amener chaque élève à exercer toutes ses potentialités. Elle propose un cadre souple dans lequel les apprentissages sont explicités et variés afin que les élèves apprennent en empruntant leurs propres chemins d'appropriation de savoirs ou de savoir-faire. Des ressources disponibles, ambitieuses et adaptées, ainsi que différents modes d'organisation pédagogique viseront à mettre en œuvre des activités de telle sorte que l'élève soit confronté aux situations d'apprentissage les plus fécondes pour lui. Si chaque élève n'apprend pas à un même rythme, l'école doit l'amener à son plus haut niveau de compétence.

Le choix stratégique d'outils et de supports variés et progressifs, dans leur longueur, leur degré de difficulté, leur temporalité, les objectifs assignés et les activités afférentes, communs ou non à tous, la diversité des formes sociales de travail sont autant de leviers précieux pour les apprentissages.

La prise de distance par l'enseignant, qui observe les processus et stratégies empruntés par chaque élève, est intimement liée à des modes d'organisation pédagogique collaboratifs et propices aux échanges. Les élèves seront amenés, régulièrement, à expliciter leur cheminement, pour rendre objectif ce qu'ils ont appris, en utilisant un langage adapté. La différenciation pédagogique doit trouver un équilibre efficace entre le travail collectif en classe entière et le travail individualisé des élèves. Le travail personnel réalisé à la maison ne doit pas comporter de difficultés majeures mais se concentrer sur le renforcement de ce qui a été abordé dans le cours.

Le développement de l'équité de notre système scolaire doit passer à la fois par une acquisition pérenne des savoirs et compétences et par la construction du citoyen de demain aux valeurs communes fortes ; les langues sont des vecteurs forts d'appropriation. Le principe d'inclusion, constitutif de l'acte d'enseigner et au cœur de la différenciation, repose à la fois sur la sécurité pédagogique, les démarches pédagogiques plurielles et l'absence de stigmatisation.

La communication et les pratiques collaboratives

<https://www.cnesco.fr/fr/langues-vivantes/>

La communication est au cœur de l'apprentissage des langues. C'est par elle que l'élève dépasse son statut d'apprenant et devient un véritable utilisateur de la langue. Utiliser la langue d'une manière productive, c'est-à-dire qui amène les élèves à un degré d'autonomie supérieur, nécessite une prise de parole dans une situation d'énonciation contextualisée, mais aussi des co-locuteurs avec lesquels s'amorce une discussion.

Le travail collaboratif, en îlots par exemple, remplit ces conditions, sans lesquelles tout discours risque d'être formaté et privé de spontanéité.

Nous ne saurions trop recommander de prévoir ce type d'activités de manière régulière afin que les élèves s'approprient le travail en groupes en s'entraînant, se corrigeant, s'encourageant... et afin d'utiliser la langue comme un outil qu'ils apprennent à manier.

La médiation et la formation culturelle et interculturelle

<https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveaux-descripteurs/16807875d5>

Les nouveaux programmes des lycées citent très explicitement la compétence de médiation dans les objectifs de l'enseignement des langues, s'appuyant sur le volet complémentaire au CECRL paru en 2018 qui propose explicitations et descripteurs détaillés (p. 106 à 135).

L'enseignement des langues met par nature les élèves en contact avec l'altérité linguistique et culturelle. Il s'agit donc pour l'utilisateur/apprenant d'être capable d'identifier les incompréhensions qui peuvent survenir entre locuteurs d'aires culturelles différentes, les éléments qui peuvent les induire, et d'avoir les connaissances nécessaires pour les lever et les stratégies adaptées pour y parvenir.

La médiation entre donc pleinement dans les objectifs de l'éducation plurilingue et interculturelle qui doit permettre cohérence et synergie entre les apprentissages des langues, l'identification des compétences interculturelles relatives à tout enseignement, et le développement de la réflexion par les apprenants sur les composantes de leur répertoire plurilingue, sur leurs compétences interculturelles et le fonctionnement des langues et cultures.

Si cette démarche figure nommément dans les nouveaux programmes des lycées, elle a également toute sa place dans les pratiques pédagogiques en collège, avec objectifs et supports adaptés.

L'évaluation, les E3C

En fin d'année scolaire a été lancée la première phase de conception des sujets d'E3C dans toutes les académies sous la responsabilité des corps d'inspection et des services académiques des examens et concours. Les sujets proposés par nos collègues, une fois validés par les IA-IPR et l'inspection générale, seront disponibles sur la banque nationale de sujets (BNS) qui sera ouverte aux établissements en novembre.

Pour mémoire les épreuves communes de contrôle continu concernent cette année la classe de première et auront lieu respectivement au deuxième et troisième trimestre.

L'organisation des épreuves communes de contrôle continu relève de chaque établissement scolaire.

<https://eduscol.education.fr/cid144064/langues-vivantes-bac-2021.html#lien2>

Langues et cultures régionales

L'enseignement des langues régionales, catalan ou occitan selon les territoires de notre académie, s'inscrit dans le cadre national et académique de l'enseignement des langues vivantes étrangères ou régionales.

Au collège, un enseignement de langue régionale peut être suivi dans le cadre d'un enseignement bilingue impliquant les DNL de la 6^e à la 3^e dans la continuité du premier degré ; au titre d'un enseignement de sensibilisation et d'initiation en 6^e et d'un enseignement Langue et Culture Régionale ou de LVB au cycle 4.

Au lycée, une langue régionale peut être étudiée de la seconde à la terminale, selon les établissements, au titre de la LVB ou de la LVC. Au cycle terminal, un enseignement de spécialité de langue régionale peut être choisi dans les établissements où cette possibilité est offerte. Les enseignements de DNL dans le cadre des sections bilingues de langue régionale bénéficieront d'une mention sur le diplôme du baccalauréat, à partir de la session 2021.

Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations

L'arrêté du 21 juin 2019 modificatif publié le 6 juillet 2019 au journal officiel réduit à 15 jours, hors vacances scolaires, le délai entre l'annonce du rendez-vous de carrière et sa tenue. Par ailleurs, le délai durant lequel l'agent peut formuler des observations suite à la prise de connaissance du compte-rendu est ramené à 15 jours.

Afin d'éclairer votre parcours professionnel, d'illustrer vos pratiques et la situation pédagogique observée, n'hésitez pas à nous présenter tout autre élément qui vous semble pertinent.

Le PPCR comporte également un volet accompagnement dans le cadre duquel des visites peuvent avoir lieu à l'initiative de l'enseignant, du chef d'établissement ou de l'inspecteur. Ces visites et / ou entretiens sont des moments d'échanges sur les pratiques pédagogiques et la situation professionnelle et peuvent avoir lieu tout au long de la carrière des enseignants, toujours dans un esprit bienveillant, et dépourvus de tout enjeu évaluatif.

Rappel du PAF : les échéances

L'inscription individuelle aux dispositifs du PAF 2019-2020 est ouverte jusqu'au 29 septembre 2019. Pensez à utiliser comme mots-clés l'intitulé de votre discipline ainsi que « LANGUES ».

En attendant d'avoir le plaisir de vous retrouver au gré de nos visites d'équipes, d'accompagnement ou de rendez-vous de carrière, nous vous souhaitons une année sereine et riche d'échanges fructueux.

Les inspecteurs de langues de l'académie de Montpellier

Christina Aguibetov, IA-IPR de russe
Luc Bonet, CMI catalan
Frédéric Cadilhac, IA-IPR d'anglais
Cinzia Carlucci, IA-IPR d'italien
Stéphanie Cialone, IA-IPR d'anglais
Jeannette Garcia Villa, IA-IPR d'espagnol
Christlaine Gil, IEN anglais-lettres
François Jimenez, IEN espagnol-lettres
Pierre Lavail, IA-IPR d'anglais
Isabelle Leite, IA-IPR de portugais
Cyril Mérique, IA-IPR d'espagnol
Jean-Paul Mérou, IA-IPR d'anglais
Fatema Mezyane, IA-IPR d'arabe
Florence Moreau-Louâtre, IEN anglais-lettres
Viviane Octor, IA-IPR d'anglais
Nathalie Roccaserra-Pomares, IA-IPR d'espagnol
Alain Rochès, IA-IPR d'allemand
Marie-José Villeneuve, CMI occitan
Wenying Yin, IA-IPR de chinois



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Lettre de rentrée Histoire-Géographie-E.M.C.

Chères et chers collègues,

Nous sommes très heureux de vous retrouver pour cette nouvelle année scolaire 2019-2020, après des vacances qui, nous l'espérons, vous auront permis de vous ressourcer. Nous souhaitons la bienvenue aux collègues nouvellement affectés dans notre académie, professeurs titulaires comme professeurs stagiaires, et adressons nos chaleureuses félicitations aux lauréats des divers concours d'enseignement, internes et externes.

Cette année scolaire s'annonce dense avec la mise en œuvre de la réforme du lycée et la poursuite de la rénovation pédagogique entreprise au collège. Nous n'ignorons pas la charge de travail importante qui en résulte pour tous les personnels et notamment les professeurs. Vous pouvez être assurés de notre volonté de vous accompagner au mieux durant toute cette année et de vous aider dans votre travail quotidien.

Les résultats des examens témoignent de la qualité des enseignements dispensés en histoire, géographie et éducation civique dans l'académie. Nous vous en remercions chaleureusement. Nous adressons aussi nos remerciements aux professeurs qui ont animé et coordonné les réunions d'harmonisation du baccalauréat et du DNB.

Nous exprimons également notre gratitude aux collègues qui ont contribué à faire rayonner nos disciplines dans leurs établissements en portant des projets pédagogiques souvent très riches et ceux qui ont accompagné les différentes actions pilotées par l'inspection sur le territoire académique, notamment l'élaboration des sujets destinés à la banque nationale pour les nouvelles épreuves de contrôle continu du lycée.

Cette année, nous accompagnerons particulièrement les professeurs enseignant en lycée dans la mise en œuvre des nouveaux programmes du tronc commun et de l'enseignement de spécialité. Les évolutions engagées par la réforme nous conduiront à mener avec vous une réflexion pédagogique centrée notamment sur l'évaluation, l'autonomie des élèves dans les apprentissages et la pratique de l'oral. Dans ce nouveau contexte, la qualité du travail collectif de l'équipe disciplinaire est essentielle. Afin de permettre une évaluation des élèves pertinente et équitable, il est indispensable que les équipes d'histoire-géographie envisagent une programmation commune cohérente et une progression partagée dans la construction des compétences. Des temps de formations et d'échanges en petits groupes territorialisés sont prévus afin de permettre une mutualisation des bonnes pratiques.

Nous vous signalons que le site Éduscol a publié les premières ressources d'accompagnement des nouveaux programmes de lycée. Dans un premier temps ont été publiées les [fiches d'accompagnement](#) pour les thèmes de début d'année des programmes de 2^{de} et de 1^{re} générale et technologique en histoire, géographie, et applicables à la rentrée 2019. Les premières ressources pour l'enseignement de spécialité d'histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ont également

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par :

Thierry DUCLERC
Philippe GUIZARD
Danielle LA PARDO-MADAULE
Marie-Ange RIVIERE

Téléphone
04 67 91 47 10

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

été publiées. Vous trouverez également sur cette page les liens vers les textes concernant la mise en oeuvre des nouveaux programmes de lycée (<https://eduscol.education.fr/cid144146/histoire-geographie-bac-2021.html>).

Nous poursuivons l'important travail de rénovation pédagogique entrepris au collège depuis plusieurs années. La transmission des savoirs fondamentaux tout au long de la scolarité obligatoire demeure une priorité pour tous et doit prendre en compte la nécessaire continuité des apprentissages. La maîtrise du français comme langue d'apprentissage notamment est un enjeu majeur pour la réussite de tous les élèves, surtout les plus fragiles. Cet objectif nécessite notre engagement. L'expérience acquise et la définition d'attendus de fin d'années dans les programmes d'EMC devraient aussi permettre une réflexion approfondie sur cet enseignement. Le nouveau projet de l'académie de Montpellier fait, en effet, de l'appropriation par tous des valeurs de la République son premier objectif. L'EMC étant central dans la construction du parcours citoyen de l'élève il fera l'objet d'une attention particulière de notre part.

Au collège comme au lycée nous restons attachés à l'élaboration d'un « projet de l'équipe disciplinaire » qui précise la contribution collective à la construction du parcours des élèves et à l'accomplissement du projet éducatif de l'établissement.

Notre réflexion pédagogique collective sera ainsi centrée sur quelques grandes préoccupations qui interrogent nos pratiques au quotidien.

- **la construction des compétences et leur évaluation notamment l'apprentissage de l'argumentation et le travail d'analyse critique des documents**
- **la différenciation pédagogique dans la classe**
- **la place du travail personnel de l'élève**
- **les usages du numérique par les élèves**
- **la coopération entre élèves pour mieux réaliser les apprentissages**

L'ensemble de ces préoccupations suppose une actualisation régulière des savoirs disciplinaires et de leur didactique.

Certains d'entre vous relèveront cette année d'un rendez-vous de carrière dans le cadre du PPCR. Nous vous rappelons que cette modalité se substitue aux anciennes procédures d'inspection. Ceux qui sont concernés trouveront toutes les informations sur le site du ministère : <http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>
Les entretiens qui s'inscrivent dans cette procédure prendront appui sur la réflexion collective évoquée précédemment.

Dans un contexte d'évolution forte de nos métiers, la question de la formation continue revêt une importance accrue. De nombreux stages sont proposés au PAF et peuvent vous intéresser. Pour poursuivre le développement de vos compétences professionnelles, nous vous encourageons vivement à vous investir dans des dispositifs de formation. Vous en trouverez une liste non exhaustive dans l'annexe jointe à ce courrier. Les inscriptions seront closes le 27 septembre 2019. Des formations territoriales sont également accessibles à l'initiative des établissements : vos conseils pédagogiques peuvent participer à définir des contenus de formation en relation avec les problématiques locales. Dans ce cadre un nouveau type de formation entre pairs vous est proposé (dispositif n°**19A0110707**).

Nos visites dans les établissements seront l'occasion d'aborder l'ensemble des chantiers en cours. En vous remerciant par avance de votre investissement, nous vous souhaitons à toutes et à tous bon courage et bon travail pour cette nouvelle année scolaire.

Marie-Ange RIVIERE Danielle LE PRADO-MADAULE
Thierry DUCLERC Philippe GUIZARD

marie-ange.riviere@ac-montpellier.fr
thierry.duclerc@ac-montpellier.fr

danielle.le-prado-madaule@ac-montpellier.fr
philippe.guizard@ac-montpellier.fr

A qui s'adresser ?

M-A Rivière : Histoire des arts, Mémoire et citoyenneté, Défense.

D. Le Prado-Madaule : Sections européennes, Sections binationales et internationales, Contractuels, DNB

P. Guizard : formation continue, baccalauréat.

T. Duclerc : Patrimoine, formation initiale, usages pédagogiques du numérique

Dispositif	19A0110708	HG séminaire académique coopération recherche et HG Thématique 2019 : Enseigner la révolution française
Dispositif	19A0110709	HG Séminaire académique : Enseigner une histoire romaine renouvelée
Dispositif	19A0110710	HG Apprendre HGEMC avec les sciences cognitives
Dispositif	19A0110711	HG-EMC et sciences cognitives niveau 2 Apprendre l'HGEMC avec les sciences cognitives - Niveau 2 approfondissement
Dispositif	19A0110715	HG Jeux sérieux et pratiques nouvelles en HG
Module	80958	<i>Jeux sérieux [groupe Aude-Hérault-PO]</i>
Module	80959	<i>Jeux sérieux [groupe Gard-Hérault-Lozère]</i>
Dispositif	19A0110707	Formation entre pairs en histoire-géographie
Dispositif	19A0110713	HG La démarche prospective en géographie : la France de demain
Module	80955	<i>HG La démarche prospective en géographie : la France de demain Hérault Gard Lozère</i>
Module	80956	<i>HG La démarche prospective en géographie : la France de demain Aude PO</i>
Dispositif	19A0110712	HG Géographie: enseigner les mobilités généralisées dans un monde en transition
Module	80953	<i>Enseigner les migrations internationales</i>
Module	80954	<i>Enseigner les mobilités du quotidien</i>
Dispositif	19A0110737	DEF Prendre en charge une question mémorielle vive pour lutter contre les discriminations et la haine : les mémoires de la guerre d'indépendance algérienne
Module	80996	<i>Prendre en charge une question vive : les mémoires de la Guerre d'indépendance algérienne</i>
Dispositif	19A0110740	DEF Préparer le Concours National de la Résistance et de la Déportation
Module	81000	<i>Préparer le CNRD en interdisciplinarité</i>
Dispositif	19A0110756	Enseigner la shoah éduquer contre le racisme et l'antisémitisme
Module :	81077	Réflexion sur les autres génocides et les violences de masse du XXème siècle.
Dispositif	19A0110758	Transmettre le principe de laïcité et les valeurs de la République dans le cadre de situations d'enseignement, réagir aux contestations d'enseignement
Module	81079	<i>Transmettre le principe de laïcité et les valeurs de la République dans des situations d'enseignement</i>

Dispositif	19A0110435	PEAC-enjeux de société et EAC
Module	80117	<i>pour éthique du regard : les violences extrêmes du XXème siècle, montrer, représenter, témoigner</i>
Module	80119	<i>Enseigner l'égalité hommes-femmes en Arts plastiques, en Histoire et en EMC (formation croisée HG/EMC/AP)</i>
Module	80120	<i>Les images et la laïcité</i>
Dispositif	19A0110760	Enjeux et pédagogie de l'égalité FG filles garçons
Module	81082	<i>Culture de l'égalité FG : pratiques pédagogiques</i>
Module	81081	<i>Cadre réflexif sur les enjeux de l'égalité FG</i>
Dispositif	19A0110307	Différenciation et remédiation : des pratiques pédagogiques au service de l'acquisition et de l'évaluation des compétences
Module	79772	<i>Mise en place d'un enseignement explicite</i>
Module	79788	<i>Mise en oeuvre de la coopération entre élèves, travail en ilot</i>
Module	79789	<i>Différencier par la classe inversée</i>
Module	79807	<i>Differencier avec les jeux serieux et autres escape games</i>
Module	79808	<i>Utilisation de l'erreur comme outil d'enseignement et de différenciation</i>
Module	79851	<i>Utiliser les cartes mentales pour faire de la différenciation pédagogique</i>
Module	81214	<i>Tronc commun : presentation de diverses modalites</i>
Module	81329	<i>Utiliser le plan de travail pour faire de la différenciation pédagogique</i>
Dispositif	19A0110301	EMI - Enseigner l'esprit critique
Module	79745	Enseigner l'esprit critique
Module	79746	Enseigner l'esprit critique - module pratique
Dispositif	19A0110425	EMI - Colloque du clemi sur l'emi et citoyennete
Module	80043	<i>Colloque du CLEMI sur l'EMI : médias, débat démocratique et éducation citoyenne</i>
Dispositif	19A0110305	EMI - Eduquer à l'EMI dans la classe et au CDI.
Module	79759	<i>Aude, Andorre, Pyrénées-Orientales - EMI dans la classe et au CDI</i>
Module	79760	<i>Gard - Hérault - Lozère - EMI dans la classe et au CDI</i>
Dispositif	19A0110306	EMI - La Semaine de la presse et des médias dans l'école (SPME) : un projet transdisciplinaire dans l'établissement.
Module	79765	<i>Gard, Lozère - La SPME : un projet transdisciplinaire</i>
Module	79766	<i>Hérault - La SPME : un projet transdisciplinaire</i>
Module	79767	<i>Aude - SPME : un projet transdisciplinaire</i>
Module	79768	<i>PO - ANDORRE - La SPME : un projet transdisciplinaire</i>
Dispositif	19A0110736	DEF Colloque annuel du trinôme académique Défense
Module	80995	<i>colloque du trinôme académique défense</i>
Dispositif	19A0110738	DEF Préparer les élèves à la JDC et au SNU avec le service national
Module	80997	<i>Préparer les élèves à la JDC et au SNU</i>
Module	80998	<i>Participer à une JDC</i>

Dispositif	19A0110739	DEF Intégrer l'enseignement de défense : géopolitique et parcours citoyen
Module	80999	<i>Intégrer l'enseignement de défense : géopolitique et parcours citoyen</i>
Dispositif	19A0110745	EDD Biodiversité, enjeux, perspectives du régional au global
Module	81005	EDD : La biodiversité, en région et au-delà, enjeux et perspectives. Module Conférences et Ateliers
Module	81006	EDD : La biodiversité dans le Gard, enjeux et perspectives. Module terrain.
Module	81007	EDD : La biodiversité dans l'Hérault, enjeux et perspectives. Module terrain
Module	81008	EDD : La biodiversité dans l'Aude, enjeux et perspectives. Module terrain
Module	81009	EDD : La biodiversité en Lozère, enjeux et perspectives. Module terrain
Module	81010	EDD : La biodiversité dans les PO, enjeux et perspectives. Module terrain
Dispositif	19A0110746	EDD La ville durable : enjeux et perspectives
Module	81011	La ville durable : enjeux et perspectives
Dispositif	19A0110747	EDD-Le changement climatique: enjeux-perspectives
Module	81012	EDD-Le changement climatique: enjeux-perspectives
Dispositif	19A0110748	EDD Dehors : Biodiversité, Jardin, Coins nature
Module	81013	EDD Eduquer dehors : Biodiversité, jardins, coins nature, plaisir et bien être
Dispositif	19A0110749	EDD et EMI : développer l'esprit critique
Module	81014	EDD et EMI : développer l'esprit critique
Dispositif	19A0110750	EDD et cinéma d'anticipation
Module	81015	EDD et cinéma d'anticipation
Dispositif	19A0110751	EDD jeux sérieux utilisation, création pédagogique
Module	81016	EDD Utiliser et créer des jeux sérieux pour éduquer au DD



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Monsieur Cyril BOURDOIS
IA-IPR d'Arts plastiques

à
Mesdames et Messieurs
Les professeurs d'Arts plastiques

s/c de
Madame ou Monsieur le chef d'établissement

**Inspection pédagogique
régionale**

Affaire suivie par :

Cyril BOURDOIS
Téléphone
04 67 91 47 10

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Lettre de rentrée Arts plastiques

Chères et chers collègues,

Avant toute chose, et malgré le retard, je vous souhaite une excellente rentrée !

Témoignage du temps qui passe, cette lettre est la huitième que je vous adresse depuis mon arrivée dans l'académie ! Vous y trouverez donc nécessairement des redites que je vous prie de pardonner. Elles sont rendues inévitables par l'arrivée de nouvelles et nouveaux professeur.e.s, stagiaires ou non, auquel.le.s je profite de ce courrier pour souhaiter la bienvenue. Les redites trouvent également leur motif dans la permanence de gestes pédagogiques constitutifs de l'histoire des Arts plastiques, pratiquement immuables malgré le dynamisme de notre discipline, les réformes et l'évolution des programmes.

Merci à celles et ceux d'entre vous qui assurent avec bonheur les missions de tutorat et accompagnent les nouveaux collègues dans l'apprentissage du métier. Le pilotage de leurs missions est assuré par Mme Alice Bonnet et Mme Inès Abbou (PFA) qui travaillent en étroite collaboration avec l'« équipe plurielle » (INSPE, université, IA-IPR). Merci également à celles et ceux d'entre vous qui vont accueillir dans leur classe des étudiants stagiaires en M1.

Formations

Vous avez été destinataires il y a peu d'un courriel dans lequel je vous indiquais la liste des formations proposées au PAF susceptibles de retenir votre attention. Je vous rappelle qu'il est possible de vous y inscrire jusqu'au 27 septembre. Elles ont été préparées dans le cadre de notre cercle d'études, constitué de professeurs représentatifs du territoire, à l'écoute de vos besoins.

En dehors de ces formations, nous nous retrouverons lors des réunions de bassin consacrées à des thématiques disciplinaires. Elles seront animées, comme chaque année, par les formateurs et formatrices membres du cercle d'étude. J'en profite pour saluer ici la qualité de leur travail et la générosité de leur engagement. Ils constituent une équipe soudée et dynamique sur laquelle je m'appuie sans compter. Le cercle d'étude est piloté de main de maître par Mme Inès Abbou.

La réforme du lycée se met progressivement en place, nous en traiterons l'essentiel lors de nos regroupements. Une journée, réservée aux professeurs de lycée, sera axée plus précisément sur l'accompagnement de cette réforme, des programmes et des modalités d'évaluation.

D'autres formations sont proposées dans le cadre de la préparation aux concours internes (CAPES et Agrégation). La richesse de leur contenu est régulièrement soulignée par celles et ceux qui les

suivent, toujours plus nombreuses et nombreux. Bien que les résultats viennent confirmer leur niveau d'exigence, le plus important demeure – me semble-t-il – dans le saut qualitatif qu'elles engagent dans les pratiques pédagogiques. Vous encourager à les suivre est une évidence. Je salue encore une fois l'équipe des formateurs accompagnant généreusement cette aventure : Mme Lucille Bréard, M Maxime Morand, Mme Cathy Pépin, M Vincent Vlaeminck, M Jean-Charles Rialland, Mme Marième Touré, sous le pilotage rigoureux et bienveillant de Mme Alice Bonnet.

Réforme du lycée

En dehors de son contenu, l'organisation de la réforme du lycée génère un effet sur la répartition des enseignements de spécialité et des enseignements optionnels à l'échelle du territoire. Je suis attentif à l'évolution de la carte de répartition de notre discipline, nous évoquerons ce point lors de nos réunions.

Il est primordial que les professeurs de collège soient informés des possibilités offertes à leurs élèves après la troisième afin qu'ils les accompagnent vers un choix favorable à leur souhaits. Il est important, dans cette optique, que chacun.e d'entre vous soit informé.e de l'évolution des programmes. Vous les trouverez en suivant ce lien : <https://eduscol.education.fr/arts-plastiques/sinformer/textes-officiels/programmes/lycee.html>

Site Internet académique

Le territoire académique est vaste, vous êtes pratiquement 450 à en occuper la variété des paysages avec une diversité qui fait rayonner une discipline dont nous savons le caractère indispensable dans notre système éducatif. Cette dernière a cependant besoin de communiquer ses effets sur les élèves ; toutes les actions que vous menez en ce sens (expositions dans et hors les établissements, journées portes ouvertes, publications diverses, numériques ou « traditionnelles », participations à divers concours...) sont bienvenues, je les encourage vivement. Notre site Internet académique est un relais précieux pour en rendre compte (<https://disciplines.ac-montpellier.fr/arts-plastiques/>), je vous invite à le consulter le plus souvent possible et à l'alimenter au gré des productions de vos élèves et de vos divers projets. Cette vitrine est aussi un outil pédagogique à votre disposition, vous y trouverez de nombreuses ressources ainsi que des liens actualisés. Notre webmestre, M Patrick Perrotte est, dans ce cadre, au service du dynamisme de vos pratiques.

PEAC

Vous êtes nombreux à engager des partenariats avec les structures culturelles de la Région. Les professeurs missionnés dans leurs services éducatifs appartiennent souvent à notre discipline et font un travail remarquable. Vous pouvez en consulter la liste en suivant ce lien : http://disciplines.ac-montpellier.fr/arts-plastiques/sites/arts-plastiques/files/fichiers/services_educatifs_arts_visuels_2019-2020-_profs_ap.pdf. Je vous encourage à renforcer ces partenariats et à prendre leur attache le plus souvent possible, vos élèves ne pouvant que bénéficier du contact réel avec les œuvres et les lieux de leur monstration. Nous bénéficions d'une interlocutrice privilégiée à la DAAC, Mme Sylvie Roucoules. Professeure d'Arts plastiques, elle est missionnée pour le pôle « Architecture - Arts visuels - Photographie - Arts numériques - Arts appliqués - Design ».

La place occupée par les Arts plastiques dans le Parcours d'Education Artistique et Culturel (PEAC) est primordiale, elle doit s'affirmer davantage là où ce n'est pas suffisamment le cas.

Certifications complémentaires

Je le rappelle souvent, vous inscrire aux examens de certifications complémentaires permet d'élargir le champ de vos compétences. En lycée, certains enseignements artistiques pluridisciplinaires offrent à notre discipline une représentativité satisfaisante (en particulier l'Histoire des arts), c'est moins le cas pour d'autres dans lesquelles nous sommes peu représentés (Cinéma-audiovisuel notamment). Bien qu'elle ne se traduise pas systématiquement par un recrutement dans ce cadre, la certification est obligatoire pour intégrer une équipe dans ces domaines. Je ne peux donc que vous encourager à vous y inscrire... d'autant que de solides formations y préparent, en particulier celle de Mme Anne Dumonteil pour l'Histoire des arts.

PPCR

Nous nous engageons maintenant dans la troisième année de mise en place des modalités de rendez-vous de carrière établies par le cadre des PPCR (« Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations »).

La programmation des entretiens vous est signifiée en fin d'année scolaire puis l'annonce de ma venue vous est transmise par le biais de l'application « SIRHEN » dans un délai ramené dorénavant à quinze jours avant la visite. Il est impératif que vous confirmiez le RDV rapidement afin que nous puissions respecter les délais légaux.

Pour rappel, un enseignant rencontre son inspecteur pour trois RDV de carrière (1/ 2^e année du 6^e échelon, 2/ entre 18 et 30 mois d'ancienneté dans le 8^e échelon, 3/ 2^e année du 9^e échelon pour l'accès à la Hors-Classe). L'objectif des RDV est de « conseiller, accompagner et former les enseignants afin de pouvoir mieux reconnaître et valoriser leur parcours et leur engagement ». Ces moments privilégiés, où j'ai le plaisir et l'honneur de vous rencontrer dans vos classes et d'échanger avec vous, sont l'occasion de démontrer vos qualités pédagogiques, ils sont aussi l'occasion de m'informer sur vos activités en dehors de la classe, sur vos projets professionnels et pédagogiques. Sur la plateforme SIRHEN, un document est à votre disposition pour préparer l'entretien, il est fortement conseillé de le renseigner avant ma venue. Vous le trouverez, ainsi que tous les renseignements nécessaires, en suivant ce lien : https://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-carriere-mode-emploi.html#La_preparation_du_rendez-vous_de_carriere

En dehors de ces moments imposés par un calendrier administratif, il vous est possible de recevoir une « visite- conseil ». Il suffit pour cela de m'adresser un courriel. Je suis assisté dans l'organisation de ces visites par Mme Cathy Pépin, chargée de mission d'inspection dont il est inutile de rappeler le dévouement à mes côtés depuis maintenant plusieurs années, nous travaillons en étroite collaboration. Elle se charge également de la visite et de la formation des professeur.e.s contractuel.le.s.

Je vous prie de croire, chères et chers collègues, en l'expression de mes sentiments dévoués,

L'IA-IPR d'Arts plastiques
Cyril Bourdois



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Marie-José VILLENEUVE
Chargée de Mission Académique pour
l'enseignement de l'Occitan

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'Occitan

S/C de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement

Inspection Pédagogique
Régionale

Lettre de rentrée Occitan

Affaire suivie par
Marie-José Villeneuve
chargée de mission
pour l'enseignement
de l'occitan
Téléphone
04 67 91 46 05
06 77 80 12 16
Fax
04 67 91 50 59
Courriel
marie-jose.villeneuve@
ac-montpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Chères collègues, chers collègues,

En premier lieu, je vous souhaite une bonne année scolaire 2019-2020 et adresse des vœux de bienvenue aux collègues qui nous rejoignent dans l'enseignement de l'occitan du second degré. Nous accueillons un professeur stagiaire : Léo Humbert, au collège de Lodève et nous avons le plaisir de retrouver Angélique Trinquier, affectée sur les collèges d'Aigues-Mortes et Saint Gilles. Ce courrier est également l'occasion de vous remercier toutes et tous pour votre investissement tant directement auprès de vos élèves que dans des tâches multiples telles que les conceptions de sujets d'examens.

Dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF 2019-2020) vous sont proposées trois formations en occitan, j'espère avoir l'occasion de vous y rencontrer (date limite d'inscription le 27 septembre).

Dispositif : 19A0110240 OCCITAN: projet pédagogique académique 2019 2020, « Messages », Jour 1 : 15/10/2019 ; Jour 2 : 22/01/2020 ; lieu CIRDOC.

Dispositif : 19A0110241 OCCITAN : intérêt pédagogique du chant dans le 05/03/2020; lieu CIRDOC.

Dispositif : 19A0110397 DNL : DEVENIR AUTONOME EN LANGUE VIVANTE-occitan (à conseiller à tout collègue souhaitant enseigner leur discipline en occitan).

Le prochain *séminaire académique pour les langues régionales*, quant à lui, se tiendra sur l'année scolaire 2020/2021.

Le site académique pour l'enseignement de l'occitan, ouvert en septembre 2015, est un outil de travail, vous y trouverez informations et documents institutionnels et pédagogiques. Vous pouvez y accéder à l'adresse : <http://dev.disciplines.ac-montpellier.fr/occitan>

Je vous invite à le consulter régulièrement tout comme la plateforme Eduscol-Langues vivantes <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/> qui rassemble un grand nombre de ressources et informations utiles.

Par ailleurs, a été ouvert un espace d'échange entre professeurs sur viaeduc : nom du groupe « escambi de documents », vous pouvez vous connecter ou créer un compte sur <https://www.viaeduc.fr/login#>. Je remercie chaleureusement les collègues qui contribuent à l'enrichir.

Je vous rappelle également l'existence d'un DCL - OCCITAN qui permet de valider un niveau de langue du niveau A2 au niveau C1 du cadre européen. Il s'agit d'une certification d'état. Elle peut intéresser certains de vos collègues (qui seraient désireux, par exemple, d'enseigner leur discipline en occitan), ou de vos anciens élèves. Vous trouverez toutes les informations utiles (anciens sujets, les dates d'inscriptions, etc.) sur le site :

<http://www.education.gouv.fr/cid55748/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl.html>

La formation 19A0110397, *Devenir autonome dans une langue vivante : occitan*, peut ainsi représenter une étape de formation linguistique pour la préparation à cet examen.

(À conseiller à vos plus proches collègues avec qui, par ex, vous menez des projets conjoints ; aux enseignants de DNL ou à ceux qui souhaiteraient y venir. En premier degré, aux PE qui souhaiteraient passer de la sensibilisation à l'enseignement de LV).

L'objectif étant de permettre aux enseignants de l'académie, aux personnels d'encadrement d'atteindre le niveau de l'utilisateur indépendant (niveau B2 du cadre européen).

En lycées, vous avez eu l'occasion, durant l'année précédente de vous familiariser avec les modalités des baccalauréats général et technologique, vous retrouverez en détail les éléments concernant « l'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021 » : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144063

Cette année encore, nous renforcerons nos pratiques dans le cadre des liaisons inter degrés (cycle 3), actions indispensables à la vitalité des groupes de 6^{ème}.

La mise en place du projet pédagogique académique pour les langues régionales (*Messatges*) élément essentiel à la pédagogie de projet développée dans l'académie depuis 1982, sera une des occasions de tisser des liens inter degrés et favorisera le travail en interdisciplinarité.

Un prochain courriel sera l'occasion de vous le présenter (ne négligez pas de vérifier le contenu de votre messagerie académique).

Le concours académique de poésie en occitan (sur le thème *Messatges-Solidaritats*), qui remporte toujours un vif succès, se clôturera par une remise des prix, par Madame la rectrice, au printemps 2020.

Vous trouverez, jointe à cet envoi, l'enquête d'effectifs. Je vous demanderai de renseigner ce document avec la plus grande attention et de me le retourner sans tarder.

Outre les points soulignés dans le courrier de rentrée interlangue, quelques rappels :

La loi 2013-595 du 8 juillet 2013 de refondation de l'école de la République porte des éléments importants pour notre discipline.

L'article 40 de la loi précise :

I- L'article L. 312-10 du code de l'éducation est ainsi rédigé :

« Les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage.

« Cet enseignement peut être dispensé tout au long de la scolarité selon des modalités définies par voie de convention entre l'État et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage.

« Le Conseil supérieur de l'éducation est consulté, conformément aux attributions qui lui sont conférées à l'article L. 231-1, sur les moyens de favoriser l'étude des langues et cultures régionales dans les régions où ces langues sont en usage.

« L'enseignement facultatif de langue et culture régionales est proposé dans l'une des deux formes suivantes : 1° un enseignement de la langue et de la culture régionales ; 2° un enseignement bilingue en langue française et en langue régionale.

« Les familles sont informées des différentes offres d'apprentissage des langues et cultures régionales. »

II- L'article L. 312-11 du même code est ainsi rédigé : « Sans préjudice des dispositions de l'article L. 121-3, les enseignants des premier et second degrés sont autorisés à recourir aux langues régionales, dès lors qu'ils en tirent profit pour leur enseignement. Ils peuvent également s'appuyer sur des éléments de la culture régionale pour favoriser l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des programmes scolaires. »

Vous trouverez l'intégralité du texte sur le site du JO :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027677984&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Quelques adresses utiles :

Je vous invite à consulter le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) : <http://eduscol.education.fr/D0067/cecrl.htm>

Ainsi que la page du site du CANOPE dédiée aux productions en occitan :
http://www.cndp.fr/crdp-montpellier/index.php?keyword=occitan&Search=Rechercher&Itemid=71&option=com_virtuemart&page=shop.browse .

Vous pourrez, sur le site de la FELCO (fédération des enseignants de langue et de culture d'oc), avoir accès à la liste des textes officiels organisant notre discipline : http://www.felco-creo.org/mdoc/index_fr.php?categ=txtofficiel .

En ce qui concerne les « métiers de l'occitan », je vous renvoie également à la plaquette de l'ONISEP et au site qui permet de donner de la visibilité aux possibilités d'emploi grâce à la langue que vous enseignez :

<http://www.occitanetudemetiers.com/l-occitan-qu-es-aquo-3.htm> .

Veuillez noter mes coordonnées :

Tel : 06 77 80 12 16

marie-jose.villeneuve@ac-montpellier.fr

N'hésitez pas à me contacter pour toute question d'ordre pédagogique ou administratif.

Bonne rentrée à tous.

Cordialement,

La chargée de mission

Marie-VILLENEUVE

Lettre de rentrée EPS



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Ces temps de réformes de notre système éducatif nous invitent à une année empreinte de continuités et de ruptures. Elle est une formidable occasion de nous interroger et de mettre en avant les liens qui tissent la cohérence de nos actions à vos côtés.

Ces évolutions sont particulièrement marquées dans les lycées avec la mise en œuvre de la réforme, de la transformation de la voie professionnelle, des nouveaux programmes EPS et la perspective du Baccalauréat 2021. Elle est l'occasion pour les équipes pédagogiques de revisiter les projets EPS, l'enseignement optionnel, dans une visée formative et émancipatrice intégrée au cursus BAC -3/ BAC +3.

L'écriture du nouveau **projet académique** participe de cette dynamique. Nous avons fait le choix d'en décliner certains points comme des axes prioritaires de développement et de constitution de notre identité disciplinaire locale. Ces axes académiques constitueraient le filtre de lecture de nos actions conjointes.

- Une **EPS inclusive**
- Une **EPS réussie**
- Une **EPS coopérative**

RÉUSSIE
COOPÉRATIVE
EPS
INCLUSIVE

Le groupe de l'IA IPR

Cette rentrée 2019 est aussi l'occasion de mouvements au sein du bureau IPR de l'EPS avec le départ en retraite de Didier MESTEJANOT et Joël DUGAL et nous donne le plaisir d'accueillir leurs successeurs Gwladys VASSEUR et Eric OUTREY, qu'ils soient les bienvenus.



Au cours des différents accompagnements et rencontres de l'inspection, nous avons pu percevoir votre professionnalisme dans ces périodes d'évolution importante de l'enseignement de l'EPS, au service toujours du plus grand nombre et de la réussite de chacun des élèves. Nous vous remercions pour tout cela et vous assurons de la poursuite de notre engagement à vos côtés.

Une EPS réussie

L'EPS, de par sa nature multidimensionnelle, participe à la réussite du parcours de formation de l'élève.

Au collège, elle assure les acquisitions fondamentales constitutives du socle commun (une EPS du socle).

Dans les lycées, elle assure les acquisitions formatives et émancipatrices (une EPS de l'avenir).

Actualités

- [Loi du 28/07/2019 sur l'école de la confiance](#) qui réaffirme l'accès de tous les élèves aux savoirs fondamentaux ==> *Quelles contributions de l'EPS aux acquisitions du socle ?*
- LGT : [Arrêté 16 juillet 2018, programme du 22 janvier 2019](#) : "Les nouveaux programmes du lycée sont ambitieux. Ils consolident les **acquis du collège**, assurent la transmission de **contenus disciplinaires solides** et contribuent à la **formation intellectuelle** des élèves." ==> *Quel tremplin pour une réussite ambitieuse en EPS ?*
• [Arrêté du 21 décembre 2011](#) consolidé le 2 septembre 2019 / examens
- LP : [Arrêté du 21 novembre 2018, programme du 21 avril 2019](#) ==> *Quelle spécificité de l'enseignement de l'EPS ? Quelle contribution à une insertion positive ?*

Leviers issus du projet académique :

"Différencier les pratiques pédagogiques"

"S'ancrer sur les compétences d'avenir"

"Une égalité renforcée entre les filles et les garçons"

Perspectives : Actualisation des projets d'EPS issue d'un diagnostic contextualisé. Accentuer le travail sur les projets de classe pour fixer avec d'autres disciplines des objectifs de transformation des élèves.

Des élèves actifs, acteurs et auteurs, créatifs et adaptatifs

Une EPS coopérative

L'EPS, en appui sur les interactions sociales, facilite l'acquisition des compétences d'avenir, vectrices d'insertion positive et de bien-être.

Actualités

- "Rentrée 2019 : une année scolaire sous le signe de la réussite" : "S'unir pour réussir"
- Les récents textes organisateurs de la discipline et le projet académique invitent à un travail de coopération des équipes de plus en plus nécessaire ==> *Quelle lisibilité de l'EPS sur l'offre de formation proposée pour élèves et les familles ? Quelle articulation de l'EPS en inter degré et en inter disciplinaire ?*

Leviers issus du projet académique

- Assurer l'équité scolaire entre les territoires et les publics.
- Accompagner l'ensemble des personnels de l'académie tout au long de leur carrière et soutenir leur action au quotidien dans une logique d'individualisation et de proximité
- Développer la coopération entre les élèves
- Accroître le travail en commun au sein de la communauté éducative
Collaborer avec les parents

Perspectives : Vers des diagnostics partagés des contextes, des contenus et des démarches au service de la réussite des élèves. Renforcer les décroissements des pratiques, des cycles par un accompagnement de proximité (modalités de formation continue)

Des élèves coopérants, communicants

Une EPS inclusive

L'EPS s'adresse à tous les élèves. Chacun doit pouvoir y trouver un terrain d'expression épanouissant. Une EPS pour tous et pour chacun.

Actualités

- [Circulaire de rentrée 05/06/2019](#) "pour une école inclusive" ==> *Comment rendre l'EPS inclusive pleinement effective ? Comment porter une attention particulière aux élèves les plus fragiles ?*

Leviers issus du projet académique

"Favoriser chez les élèves l'appropriation des valeurs de la République et des compétences indispensables à la vie sociale"

Perspectives : Identification des choix didactiques et des pratiques pédagogiques pour une adaptation effective de l'enseignement de EPS.

Des élèves épanouis, tolérants, ouverts sur les autres, doués d'esprit critique

Actions engagées

- Accompagnement des équipes en proximité (journée d'actualisation des projets pédagogiques, réunions d'équipe, éléments de diagnostics partagés...);
- [GAREEPS](#) : Groupe Académique de Réflexion sur l'Enseignement de l'EPS autour d'une démarche d'enseignement par compétence organisée par la réussite de tous les élèves ; des référentiels académiques...
- Préparations aux concours internes (CAPEPS et Agrégation)
- Une lettre du numérique (lien hypertexte), publiée quatre fois par an, sur le site EPS Montpellier par Yannick DARTOIS, Interlocuteur Académique pour le Numérique (IAN).
- Diagnostics et état de la discipline

Points de vigilances issus de nos observations :

- 3 heures de forfait AS : [Décret N°2014-460 du 7 mai 2014](#)
- 6 heures maximum de service journalier : [circulaire N°76-263 du 24 août 1976](#)
- Communications : veillez à communiquer avec votre adresse professionnelle et sous couvert du chef d'établissement pour des questions organisationnelles de la discipline.